

DIANE FRANCIS

**MAÎTRES  
CHANTEURS  
CHEZ NOUS !**

v

Le Canada en otage

ADAPTATION FRANÇAISE  
HÉLÈNE THIBAUT

## 7 *Un point tournant*

---

Le jour du rassemblement à McGill, il fait gris sur Montréal et une tempête de neige se pointe. Conférenciers et organisateurs se retrouvent au restaurant Moby Dick, de la maison Alcan, pour discuter du déroulement de la manifestation. Les membres du Parti Égalité aiment se rencontrer les vendredis dans cet endroit très populaire, non loin de l'université McGill, pour parler de politique. Brent Tyler accueille aujourd'hui les gens à la porte et leur explique l'approche adoptée pour la manifestation. Je dois parler en premier et Guy Bertrand, en dernier. En tout, il y aura neuf conférenciers, qui disposeront de dix minutes chacun, pas une seconde de plus !

Le début de la manifestation est prévu pour 19h30. La nervosité se fait sentir chez certains conférenciers. Tous mènent une bataille ou une autre contre les séparatistes. En plus de Guy Bertrand et moi-même, Stephen Scott, Keith Henderson et William Johnson ont été appelés à prendre la parole.

Correspondant de la *Gazette* pour les affaires nationales et québécoises, William Johnson et son épouse arrivent d'Ottawa. Ancien Jésuite, parfaitement bilingue, Johnson me confie que sa participation à l'événement risque de provoquer son congédiement de la *Gazette*. N'arrivant pas à croire que Joan Fraser, rédactrice en chef de ce quotidien, puisse faire une chose aussi insensée, j'écarte cette idée du revers de la main. Mais d'autres personnes disent qu'elle n'aime guère la fermeté de ses chroniques et qu'elle cherche à avoir sa peau. Les positions de Johnson sont aux antipodes de l'approche soumise des libéraux, à laquelle elle-même souscrit avec tant d'ardeur. À la veille de la manifestation, Joan Fraser a averti Johnson que son poste à temps plein sera aboli fin avril, tout juste une semaine après son soixante-cinquième anniversaire. Il continuera ensuite d'écrire une chronique par semaine pour la *Gazette*. (Et le 3 mai, il rédigera sa première chronique pour le *Financial Post*.) Bien qu'il soit normal de demander à quelqu'un de prendre sa retraite à l'âge de 65 ans, on contourne en général la règle lorsqu'on a affaire à un chroniqueur en vue. Mais pour William Johnson, Joan Fraser appliquera le règlement à la lettre.

J'ai déjà interviewé Guy Bertrand au téléphone, mais ce dîner me permet de le rencontrer en personne pour la première fois. Grand, mince et tiré à quatre épingles, il a une allure princière ! Ses cheveux noirs, ses yeux de jais et son nez aquilin lui donnent l'air d'un chef mohawk. Il parle lentement et résolument, d'une voix douce et profonde. Il vient s'asseoir à côté de moi pour me remercier des articles que j'ai écrits à son sujet.

Je lui propose d'ouvrir le bal à ma place, plutôt que d'être le dernier à parler. Je crains que, lorsque viendra son tour de prendre la parole, l'auditoire et les journalistes de la télévision ne soient moins attentifs. À ma grande surprise, il rétorque : « Ils se lèveront pour m'écouter ! »

Le repas dure environ une heure et demi, animé de vibrantes discussions politiques. Tout

le monde s’amuse d’une chronique d’Alain Dubuc, éditorialiste en chef à *La Presse*, publiée le jour même dans le *Toronto Star*, et dans laquelle nous sommes tous traités de « *weirdos* ». Un commentateur anglophone de la CBC à Montréal ne nous a pas ménagés, lui non plus. Nous n’en sommes pas mécontents, car une telle publicité est de nature à attirer les foules !

Brent Tyler prend une photo commémorative dans l’atrium de la Maison Alcan, avant que nous sortions pour braver la neige. C’est par un temps frisquet que nous montons la pente qui mène à l’immeuble Moot Court, de l’université McGill. Drôle de façon de passer son dimanche soir, mais tout ça en vaut la peine. Quelques cars de reportage sont stationnés devant l’immeuble. La manifestation sera donc couverte par les médias, et nos débats diffusés sur les ondes.

L’immeuble est plein à craquer et le plancher dangereusement glissant, à cause de la neige collée aux chaussures. Les organisateurs essaient de faire face au trop-plein en envoyant les gens dans des classes munies de téléviseurs. Les équipes de télévision et les journalistes courent dans toutes les directions, calepin en main, en quête de déclarations. Il y a même des gens qui ont apporté leur propre chaise de jardin ! Une femme peste parce qu’elle n’arrive pas à trouver un siège dans Moot Court. La salle de quatre cents places est en effet déjà comble, une heure avant l’événement.

Nous gagnons une salle de cours par un escalier de service. Café et jus nous attendent et nous nous débarrassons de nos manteaux. Guy Bertrand est sollicité de toutes parts. Il vient me dire qu’après notre discussion, il a changé d’idée et sera le sixième à prendre la parole, et non le neuvième.

Il nous fait part d’une anecdote révélatrice. Quand il était conseiller constitutionnel de René Lévesque, juste avant le référendum de 1980, il a proposé que le Parti québécois déclare tout simplement l’indépendance, de façon unilatérale, et attende la suite. René Lévesque a répondu qu’on ne pouvait pas faire cela, car ce serait illégal et inconstitutionnel.

Contrairement à Jacques Parizeau et à Lucien Bouchard, René Lévesque croyait à la démocratie. Brent Tyler et moi encourageons Guy Bertrand à raconter cette anecdote à l’auditoire.

Nous entrons en file dans Moot Court. La salle est bondée et nous avons du mal à nous frayer un chemin. Des gens sont entassés debout à l’arrière. Trois hommes agitent les bras en criant : « Lady Di ». Le partitioniste Mark Kotler me serre la main en me servant du « Sainte Francis » ! Quelle différence avec ma dernière apparition en public à Montréal, alors que mes collègues journalistes m’avaient clouée au pilori !

Si la meilleure revanche est le succès, je suis aujourd’hui choyée. Mille deux cents Montréalais sont présents et on estime que sept cents autres personnes se sont vu refuser l’accès à la salle. La couverture par les médias télévisés est importante et le Réseau de l’information (RDI) couvrira l’événement du début à la fin.

Mon exposé est bref et centré sur le sujet. Je déclare que je suis une « ethnique », immigrante des États-Unis, qui pense que les choses ne vont pas si mal au Canada, à l’exception de l’hésitation des politiciens à faire respecter la Constitution. Je dis comment Ottawa a ignoré la primauté du droit et je parle des nombreuses magouilles pendant la campagne référendaire, du comportement séditieux de Lucien Bouchard, et de la notion de la partition du Québec.

Tout au long des autres exposés, dont la plupart sont en français, l’auditoire manifeste son

enthousiasme par des cris d'encouragement et des applaudissements répétés. Les gens sont très motivés, malgré les années de coups fourrés des séparatistes et de leurs acolytes libéraux.



Les reportages des médias, le lendemain, furent tels qu'on pouvait s'y attendre. Les journaux francophones, forcés de reconnaître l'ampleur de la foule, discréditèrent néanmoins l'importance de l'événement. Un journaliste de la *Gazette* écrivit un article à la fois virulent et erroné. Il rapportait par exemple que la plupart des exposés étaient en anglais, et que Diane Francis avait filé à l'anglaise pour se réfugier à Toronto. En réalité, la majorité des discours avaient été prononcés en français. Quant à moi, je suis partie avant la fin pour prendre l'avion, car je participais à une conférence le lendemain matin à Toronto.

Nul doute que l'événement a eu son effet. Le Premier ministre Chrétien, souffrant d'insomnie à cause du décalage horaire au retour d'un voyage en Asie, regarda la rediffusion de l'émission à la télévision francophone. Les arguments sur le respect des lois canadiennes et la partition du Québec le frappèrent, et il téléphona personnellement à William Johnson pour le lui dire.

Deux jours plus tard, le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, parlait (pour la première fois en trente ans) de la violation de la loi au Québec, et déclarait que son ministère pourrait s'impliquer dans certaines des causes présentement devant les tribunaux.

Deux jours plus tard, Stéphane Dion, nouveau ministre constitutionnel du gouvernement Chrétien, parlait de la possibilité de partition, reprenant l'argument que « si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi. » Les séparatistes frôlèrent la crise d'apoplexie et les médias prirent le mors aux dents. Deux jours après la déclaration de Stéphane Dion sur la partition, Lucien Bouchard fut assermenté comme Premier ministre du Québec. À la conférence de presse qui suivit, il perdit complètement son sang froid sur la question de la partition. Il déclara que le Québec n'était pas divisible, mais que le Canada l'était, parce que « le Canada n'est pas un vrai pays. »

Cette déclaration provoqua une vive colère dans le Canada anglais. Même les éditorialistes modérés l'attaquèrent à bras raccourcis. D'un bout à l'autre du pays, les animateurs de ligne ouverte en firent leurs choux gras. Huit jours après la manifestation de McGill, le Premier ministre Chrétien emboîta le pas aux adeptes du concept de la partition. Cinq jours plus tard, Pierre Elliott Trudeau en faisait autant.

Les séparatistes firent appel à leurs gros canons pour essayer de contrecarrer ou de détruire la notion de partition, mais il était trop tard. La question était maintenant inscrite à l'ordre du jour de la nation. Michael Brown, président de *Ventures West*, à Vancouver, écrivit que la partition serait une solution au problème de la division de la dette nationale. Il fit remarquer que la dette fédérale par habitant était à peu près la même que le total de la dette provinciale du Québec par habitant. Dans cette perspective, la partition signifierait que la moitié de la population du Québec, c'est-à-dire les 49,6 % qui avaient voté Oui, pourraient former un nouveau pays et seraient libres de renier leur part de la dette canadienne. Les autres, ceux et celles qui ont voté Non, resteraient au Canada et seraient libres de refuser leur part de la dette du Québec. Donc, après la partition, les citoyens du Non auraient exactement le même fardeau de dette que les citoyens du Oui.

On commençait à en venir à la conclusion que la partition, plutôt que de mener à la

violence, pourrait au contraire l'éviter, car un nombre minimum de Québécois se trouverait obligé de vivre dans un territoire contre son gré.

Un autre lecteur du *Financial Post*, Clark Muirhead, fit remarquer qu'on avait déjà eu recours avec succès à la partition au Canada. Il proposait que le Québec soit partagé en trois parties : fédéraliste, autochtone et séparatiste :

« Un précédent existe pour la division de la province. Au temps où le Canada était une colonie britannique, il fut évident que les francophones et les anglophones ne s'entendaient pas entre eux. La loi constitutionnelle de 1791 prévoyait la division de la colonie en Haut-Canada et Bas-Canada, anglais et français, protestant et catholique. Pendant des décennies, il y eut beaucoup moins de problèmes. À la condition d'être mise en oeuvre de façon juste et équitable, la partition pourrait stabiliser notre pays politiquement, pour des générations à venir. Des effets néfastes seraient à prévoir à court terme, mais des mesures pourraient être prises pour les minimiser. »

La partition à l'ordre du jour, des idées nouvelles firent surface, partout dans la province et dans le pays. Selon un sondage effectué par un journal québécois, 70 % des anglophones et 41 % des francophones appuyaient le concept de partition. Le moment était donc venu de développer de nouvelles perspectives, afin de garder les séparatistes sur la défensive.

## 8 *Déjeuner au Ritz*

---

Je pris l'avion pour Montréal le 1er février 1996 pour rencontrer Andrew Male, Keith Henderson et Brent Tyler. Nous nous étions donné rendez-vous au bar du Ritz, où nous avons débattu une série de questions et d'initiatives, pendant un déjeuner qui dura cinq heures ! Nous étions assis dans un coin du bar et quelques clients vinrent me parler de mes chroniques et de ma participation au rassemblement de McGill. Mais, fait assez révélateur, Henderson, Male et Tyler furent ignorés, même par ceux qui savaient qui ils étaient. Pourtant, ils méritaient plus de reconnaissance que quiconque, parce qu'ils avaient consacré énormément de temps et d'énergie à la cause qui nous unissait.

Pendant des années, ces trois hommes, ainsi que Stephen Scott, Neil Cameron et d'autres, ont représenté le seul vrai « parti de l'opposition » au Québec. (En 1994, le Parti Égalité n'avait plus un seul siège à l'Assemblée nationale.) Les libéraux, fédéraux et provinciaux, étaient partie du problème, de même que Brian Mulroney et ses conservateurs du Québec.

De toute évidence, le Parti Égalité avait récolté peu de lauriers pour le travail accompli. Pendant des heures, mes interlocuteurs me décrivaient les coups bas, la censure et les pratiques douteuses des médias – autant d'éléments qui avaient failli détruire leur parti. Ils ne pouvaient même pas payer ceux qui travaillaient avec eux, et en étaient réduits au seul appui financier de deux hommes d'affaires, Bill Sullivan et Alan Singer.

Selon Brent Tyler, le Parti libéral du Québec était un autre parti séparatiste. On appelait ses membres les « fédéralistes du plan B ». Ils étaient juste un peu moins pressés que le Parti québécois. Il mettait même en doute la manière dont les libéraux, les conservateurs et certains hommes d'affaires du Comité du Non avaient mené la campagne :

« Je pense qu'ils se rendaient compte qu'une victoire massive pour le Canada éliminerait l'ennemi – le séparatisme. Or ils avaient besoin du séparatisme pour leurs propres fins. Ils ont alors sciemment vu à ce que le résultat [du référendum] soit plus serré. Ils ont bloqué nos démarches et celles de bien d'autres. À peu près à mi-chemin de la campagne référendaire, le Comité du Non ne fit subitement plus rien. Je pense que, par leur inaction, ils voulaient se garder d'une victoire trop écrasante. Puis, à la dernière minute, ils se sont aperçus qu'ils couraient le risque de perdre, et ils ont paniqué. »

D'après Tyler et ses équipiers, les libéraux et les conservateurs se sont servis du séparatisme pour gagner leurs élections. Autrement dit, si les péquistes avaient été battus à plate couture au référendum, le Parti québécois aurait probablement abandonné le séparatisme (ainsi qu'il l'avait fait après le dernier référendum) pour devenir un autre parti socialiste-travailleiste, comme le Nouveau parti démocratique. Mais ce n'était pas ce que voulaient les libéraux ni les conservateurs du Québec. Pendant près de trois décennies, les partis nationaux avaient eu des

Québécois à leur tête (presque uniquement), et ce, pour mieux attirer les électeurs de l'intérieur et de l'extérieur du Québec – des électeurs qui voulaient un règlement du problème séparatiste. Mais, d'après Henderson, si le problème séparatiste était réglé, la nécessité d'avoir un dirigeant québécois tomberait du même coup.

Cela expliquait pourquoi, pour une troisième année consécutive, Don Boudria, le whip<sup>1</sup> du Parti libéral fédéral, avait siégé personnellement à toutes les réunions inaugurales des comités, à chaque rentrée parlementaire, afin de s'assurer que des membres du Bloc québécois, non pas du Parti réformiste, soient élus comme vice-présidents. C'était là un jeu dangereux. Mais Jean Chrétien avait besoin du Bloc québécois comme parti officiel de l'opposition de Sa Majesté, afin de pouvoir tenir le rôle du Capitaine Canada. Cette tactique faisait certainement l'affaire de la branche québécoise de son propre parti, qui penchait du côté des séparatistes.

Les conservateurs n'ont pas fait beaucoup mieux. Leur chef québécois, Jean Charest, aurait pu lancer un défi à Lucien Bouchard et à son Bloc, après l'élection fédérale de 1993 qui le mena dans l'opposition. Il aurait pu joindre ses forces à celles du Parti réformiste, dans une sorte de coalition. Les deux sièges des conservateurs auraient donné à la coalition le même nombre de sièges que ceux détenus par le Bloc (54 députés). Une telle alliance aurait dû être soumise à un vote ou à la décision du Président de la Chambre. La coalition aurait pu alors donner la priorité aux débats sur les restrictions budgétaires et sur d'autres questions cruciales, au lieu de laisser les séparatistes dicter l'ordre du jour.

En 1994, un député du Bloc québécois décéda et un libéral fut élu dans sa circonscription, ce qui aurait facilement pu permettre à une coalition conservateurs-réformistes de former l'Opposition officielle. Là encore, Jean Charest – comme tous les autres dirigeants québécois oeuvrant au niveau national – avait besoin d'une menace séparatiste pour assurer son élection au Canada anglais, tout en s'assurant l'appui des fédéralistes du Québec.

Selon Andrew Male, le public ne se rendait pas compte à quel point les séparatistes avaient infiltré les rangs des libéraux québécois. C'était un scandale, qui expliquait pourquoi Jean Chrétien avait été si mal conseillé.

Quant à Brian Mulroney, sa conduite a été beaucoup plus flagrante. Il a conclu un pacte avec le diable en plaçant des séparatistes tels que Lucien Bouchard et Marcel Masse dans son cabinet. En contrepartie, il a pu se jouer de la Constitution, accordant toujours davantage au Québec que sa quote-part légitime. On dit aux Canadiens que la Constitution devrait être changée, parce que le Québec ne l'a pas signée. Mais si le Québec ne l'a pas signée, c'est justement parce que les séparatistes étaient au pouvoir à l'époque et ont refusé de le faire. La seule faille du Canada au plan constitutionnel, c'est que les Premiers ministres du pays sont, ou bien trop poltrons, ou bien trop ambitieux.

Les deux échecs consécutifs de Brian Mulroney d'obtenir une nouvelle entente constitutionnelle ont permis à Jacques Parizeau de remettre cette question au programme du Parti québécois, et de reprendre le pouvoir au Québec. Malgré la faillite évidente de l'argument constitutionnel, Jean Chrétien s'est à son tour mis à courir à droite et à gauche au Canada anglais, pour essayer de faire avaler au reste du pays le concept de « la société distincte » et

---

<sup>1</sup> Député chargé de faire respecter la discipline et d'assurer la participation des députés de son parti aux différents votes.

l'octroi de privilèges spéciaux au Québec.



Le Parti Égalité voulait qu'Ottawa tienne tête aux séparatistes. Un nombre de ses partisans provenaient du *Freedom of Choice Movement*, qui avait vu le jour dans les années 1970, pour s'élever contre les restrictions dans le domaine de la langue et de l'éducation en anglais. Le Parti Égalité, constitué en 1989, remporta quatre sièges cette même année, avec plus de la moitié du vote anglophone, dans les circonscriptions où il avait présenté des candidats.

Il y eut ensuite une série de contretemps : trois de ses députés quittèrent ses rangs ou tentèrent de se joindre aux libéraux. Cela était en partie attribuable au fait que les nouveaux partis politiques attirent le genre de candidats dont les autres partis ne veulent pas. Mais les coups bas des libéraux et des médias furent aussi responsables des désertions.

Keith Henderson nous expliqua au cours du déjeuner :

« Le parti a été mortellement atteint lorsque le directeur des nouvelles de CFCF-TV envoya une directive en mai 1993 de ne plus couvrir nos activités, expliqua. Le directeur des nouvelles écrivit que le Parti Égalité était un parti marginal et recevait trop de couverture. Après cela, la couverture a presque complètement cessé. »

Le désastre fut inévitable et les sondages sur la popularité du Parti Égalité baissèrent de 6 à 1 %. (En passant, ces sondages étaient faits à la grandeur de la province, tandis que le Parti Égalité n'avait des appuis solides que dans les comtés anglophones.)

Un journaliste de CFCF, révolté par la censure imposée, avait fait parvenir clandestinement la note de service à Henderson, qui répondit au directeur des nouvelles :

« En votre qualité de directeur des nouvelles à *Pulse News*, la principale source de nouvelles de la communauté anglophone de Montréal, vous croyez peut-être que les politiques et les activités du Parti Égalité ont fait l'objet de trop d'attention. Nous avons reçu 4,69 % du vote populaire en 1989, c'est-à-dire quelque 160 000 voix. Il s'agit là d'une forte majorité d'anglophones. Et le résultat de 6 % au dernier sondage porte à croire que nous pourrions obtenir de meilleurs résultats aux prochaines élections. »

Les chroniqueurs et présentateurs de langue anglaise de la radio et de la télévision de CBC étaient tout aussi indifférents, sinon carrément impolis. CJAD, la plus grande station radio privée anglophone, ne fit guère mieux. De son côté la *Gazette* de Montréal abandonna sa couverture pendant l'élection de 1994, se contentant d'envoyer un journaliste au quartier général du Parti Égalité, le dernier jour de la campagne.

L'hebdomadaire *The Suburban* fut le seul à publier des nouvelles et des chroniques qui décrivaient et appuyaient les politiques et les candidats du Parti Égalité. Contrairement à la *Gazette*, *The Suburban* défendait ardemment la cause de la communauté anglophone de Montréal. Christie McCormick en était le rédacteur en chef du *Suburban*. Il déclara :

« Quand un reportage sur le Parti Égalité s'avérait nécessaire, les médias faisaient la sourde oreille ou sabotaient carrément l'information. »

Au cours de l'élection de 1994, un consortium de réseaux de télévision du Québec refusa au Parti Égalité sa participation au débat des chefs. Ce coup fut terrible et, qui plus est, illégal. Seuls le chef libéral Daniel Johnson et le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, seraient

invités et les débats ne se dérouleraient qu'en français.

Une telle décision allait carrément à l'encontre de la loi électorale du Québec, laquelle exige que les diffuseurs mettent gratuitement du temps d'antenne à la disposition des chefs des « partis représentés à l'Assemblée nationale ou qui ont obtenu au moins 3 % des voix lors des dernières élections. » Le Parti Égalité remplissait ces deux conditions.

Henderson écrivit au consortium de la télévision, ainsi qu'au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, rappelant à ce dernier organisme que sa circulaire numéro 334 se lisait comme suit : « Le télédiffuseur ne joue pas un rôle de censeur bienveillant qui peut donner au public uniquement ce qu'il "devrait" savoir, pas plus qu'il lui appartient de décider à l'avance des candidats qui "méritent" du temps d'antenne. » Cette directive exhorte les télédiffuseurs à fournir, entre autres, une couverture politique équitable.

Si on avait appliqué les mêmes restrictions lors de l'élection fédérale de 1993, les Canadiens n'auraient pas pu assister au débat entre Preston Manning et Lucien Bouchard. Pire encore, ces débats se seraient déroulés uniquement en anglais. Le CRTC et le consortium refusèrent de bouger, se référant à une décision ultérieure des tribunaux de l'Ontario, qui renversait la politique et donnait ainsi aux réseaux de télévision toute latitude de choisir les participants aux débats télévisés.

Le Parti Égalité fut ainsi complètement isolé du débat référendaire, par les libéraux. Conformément aux règlements référendaires du Québec, des comités du Oui et du Non furent mis sur pied. Ils disposaient de l'autorité de revoir toute publicité relative au vote et avaient reçu, en outre, un dollar par électeur – c'est-à-dire environ cinq millions de dollars – pour mener leur campagne. Brent Tyler dit à ce sujet :

« Nous avons sollicité une affiliation au Comité du Non de Daniel Johnson (qui comprenait aussi Jean Charest, le chef des conservateurs), et nous avons dû aller jusque devant les tribunaux pour faire valoir nos droits – notamment le droit de mettre de l'avant des idées que les libéraux du Québec n'osaient pas présenter. Par exemple, nous voulions démontrer que le 50 % plus une voix, qui autoriserait la déclaration unilatérale d'indépendance, serait inacceptable, compte tenu que seulement 25 % des Canadiens était appelés à voter.

Nous voulions dire aux électeurs que Guy Bertrand avait gagné sa cause devant les tribunaux, ce qui rendait illégal le plan des séparatistes de mettre la sécession à exécution. Ils ont refusé de présenter notre point de vue et n'ont rien voulu entendre des preuves constitutionnelles et légales. Nos démarches devant les tribunaux nous ont fait perdre trois semaines de campagne sur quatre. Nous avons gagné et le Comité du Non nous a offert 2 500 dollars pour mener une campagne qui n'en était pas une. Mais, à une étape aussi tardive et avec une contribution financière aussi négligeable, nous ne pouvions plus rien faire. »

Une démocratie saine doit faciliter la diffusion d'opinions contradictoires et protéger la liberté d'expression. Ce que le Parti Égalité a subi lève un doute sur l'engagement du Canada et du Québec en faveur d'une société « ouverte ». Cela soulève aussi de sérieuses questions sur la conduite des libéraux.

Après le référendum, ces mêmes libéraux multiplièrent les coups bas.

Faye Stafford, une résidente de Campbell's Bay, non loin d'Ottawa, avait croisé le fer avec un libéral et elle était furieuse. Au lendemain du référendum, elle s'impliqua dans les activités

d'un groupuscule communautaire, *the United Québec Federalists*<sup>2</sup>. La stratégie du groupe était de faire signer une pétition, en vue d'exercer des pressions sur les conseils municipaux, pour qu'ils endossent une résolution fort simple : « Cette municipalité affirme et protège son statut canadien et déclare faire partie d'un seul et indivisible Canada ».

Faye Stafford organisa une campagne de signatures dans le comté du Pontiac, au Québec. Le but de la résolution était de tenir tête aux séparatistes. L'organisation voulait ni plus ni moins inciter son gouvernement local à déclarer que la municipalité n'accepterait jamais de quitter le Canada. Une telle résolution se justifiait du fait que la majorité des citoyens qui avaient voté pour le Non ne se sentaient pas protégés par les libéraux. Après tout, c'est ce même parti qui avait consenti à la suppression de certains de leurs droits, année après année.

En février 1996, la majorité des vingt municipalités du Pontiac avaient adopté cette résolution. La chose n'était guère surprenante, si l'on considère que quelque 90 % des résidents du Pontiac ont voté pour le Non au référendum. Mais, en janvier 1996, la municipalité où résidait Faye Stafford rejeta la motion par quatre voix contre deux, sous la pression du maire « libéral ». Et cela, en dépit du fait que cette dernière avait obtenu des signatures de plus de la moitié des électeurs de sa communauté. Pire encore, Denis Larivière, le maire libéral de Campbell's Bay, organisa une campagne pour annuler les résolutions déjà approuvées. Faye Stafford déclara :

« Je suis à la fois anglophone et francophone, et mon sang est en ébullition, alors que ces libéraux me demandent de mettre ma vie entre leurs mains. C'est ce que j'ai fait pendant des années et, en 1995, mon pays a failli disparaître. Ces gens sont des loups dans la bergerie. »

Elle soupçonnait ces politiciens de protéger leurs arrières, en cas de victoire des séparatistes. Je demandai au maire ses raisons pour s'opposer à une telle initiative en faveur de l'unité canadienne et de la loyauté envers le Canada. Il répondit :

« Tout d'abord, bien des gens se sont laissés emporter par cette question. Nous n'avons pas rejeté la section de la motion disant que nous voulions continuer de faire partie du Canada. Mon Conseil a rejeté la première partie de la motion, disant que nous garantissons le statut canadien de nos constituants. Le Conseil n'a pas d'autorité légale pour donner cette garantie. Nous ne voulons pas donner aux gens de fausses assurances. J'ai demandé un avis juridique à ce sujet. »

Faye Stafford demanda, elle aussi, l'avis d'un expert constitutionnel – alors que l'avis reçu par le maire Larivière émanait d'un avocat de la place. Si la formulation de la résolution n'était pas appropriée, pourquoi le maire n'a-t-il pas aidé le Conseil à en trouver une qui soit plus acceptable ? Ou encore, pourquoi ne pas adopter la partie de la résolution qui ne présentait pas de problème juridique ? Le maire répondit :

« J'ai été élu pour représenter les électeurs de Campbell's Bay et pour gérer les municipalités en vertu du code municipal. Cette pétition va diviser le comté. D'ailleurs, deux municipalités francophones n'ont pas été approchées. »

Faye Stafford déclara qu'elle avait pris contact uniquement avec la municipalité où elle

---

<sup>2</sup> Les Fédéralistes pour un Québec uni.

résidait, à l'instar des autres intéressés. Elle dit qu'il appartenait aux résidents locaux de s'organiser, et qu'elle ne pouvait pas être accusée d'avoir négligé de prendre contact avec d'autres municipalités que la sienne. Face à l'accusation de diviser la population, Faye Stafford répliqua :

« Quelle division ? 90 % du comté du Pontiac a voté Non. On nous accusés de creuser un fossé entre anglophones et francophones avec cette pétition pour garder le Canada uni. C'est un mensonge. Cette pétition a été signée autant par les francophones que les anglophones. On peut combattre Lucien Bouchard, mais lui, au moins, a le courage de se tenir debout et de parler sans équivoque. Ces gens-là se disent fédéralistes, alors qu'ils contribuent au problème qu'ils prétendent régler. »



Ce qui précède n'est qu'un exemple du cafouillage des libéraux. On peut y ajouter tout de suite l'initiative lamentable de Jean Chrétien de présenter une résolution sur la « société distincte », au lendemain du référendum.

Marguerite Ritchie, ex-avocate au ministère fédéral de la Justice et présidente de l'Institut canadien des droits humains, une organisation privée sans but lucratif, écrit à ce sujet :

« Cette résolution est présentée comme une chose inoffensive. Pourtant, c'est une résolution stupéfiante ! Elle exigerait que la Chambre des Communes tienne compte de ce concept de "société distincte" dans toutes ses activités, et encourage toutes les instances du gouvernement fédéral à agir de même. [Le Premier ministre] a abandonné sa loyauté envers le pays. Cela signifie que le Parlement, le gouvernement et la Fonction publique que vous financez sont maintenant tenus de se préoccuper du Québec, et de personne d'autre. »

Preston Manning, le chef du Parti réformiste, proposa trois amendements. Le premier, pour établir clairement que cette résolution ne conférait aucun nouveau pouvoir au Québec. Le second, pour affirmer que le gouvernement protégerait les droits et les libertés de tous les résidents du Québec. Et le troisième, pour reconnaître le Canada comme une seule nation.

Les libéraux de Jean Chrétien rejetèrent ces trois amendements, ce qui signifie qu'ils sont prêts à donner de nouveaux pouvoirs au Québec, à abandonner la protection des droits et libertés des résidents du Québec et à rejeter la reconnaissance du Canada comme nation unique.

Les libéraux refusèrent au départ les appels à l'aide de Guy Bertrand, avant de se porter à sa rescousse en mai 1996. Ils n'avaient jamais accepté de cautionner une démarche similaire de Stephen Scott. Les libéraux du Québec avaient mis les bâtons dans les roues. Marguerite Ritchie écrit :

« Jean Chrétien avait toute latitude d'empêcher le référendum, en dénonçant le projet de loi [sur l'avenir du Québec], mais il traita celui-ci comme étant parfaitement légal. Il aurait pu recourir aux tribunaux, mais il s'en abstint. Quand de simples citoyens<sup>3</sup> gagnèrent un jugement déclarant que le projet de loi du Québec était illégal, M. Chrétien fit la sourde oreille. »

Guy Bertrand fut scandalisé lui aussi par le refus de Jean Chrétien d'invoquer les lois en

---

<sup>3</sup> Guy Bertrand et son groupe « Citoyens pour une nation démocratique »

vigueur contre les séparatistes et de l'appuyer dans son recours aux tribunaux. Au printemps 1996, il déclare dans une entrevue :

« De penser que notre gouvernement fédéral n'est pas intervenu pour établir un précédent en vue de protéger chacun d'entre nous est incroyable, vraiment incroyable. Qu'a-t-il dans la tête ? Vous ne voyez jamais des gens dans la rue au Québec criant pour l'indépendance. Comment ne pas se rendre compte que tout ce bruit est causé par une poignée de gens, et ne représente pas la volonté des Québécois, francophones ou anglophones ? »

D'autres indices des tendances séparatistes au sein du camp libéral continuèrent à faire surface durant la campagne référendaire. Un groupe du Parti québécois, qui disait s'appeler RESPEQ, demanda à des personnes en vue de signer une lettre invitant les Québécois à reconnaître un Oui victorieux comme représentant une décision démocratique valide. Cette lettre faisait également appel au respect, à la solidarité et à la responsabilité, au nom de l'économie et de la création d'emploi. Un des signataires fut Gérald Tremblay, député libéral d'Outremont et ministre dans le cabinet Bourassa. Gérald Tremblay travailla durant la campagne pour le camp du Non.

Après le référendum, le remaniement ministériel du gouvernement Chrétien donna l'impression que les séparatistes étaient sur une bonne lancée. Au lieu de donner la priorité aux affaires courantes du pays, le Premier ministre s'attarda aux résultats du référendum et céda aux séparatistes, en leur offrant la « société distincte » et en modifiant la totalité du Cabinet. Il nomma sept Québécois sur un total de vingt-cinq ministres. Ce qui porta la représentation québécoise à 28 %, alors que la représentation du Québec à la Chambre des Communes n'était que de 10 % des 177 sièges libéraux. En comparaison, l'Ontario a fourni 55 % de l'assise politique libérale en terme de sièges, pour seulement dix ministres, ou 40 % du total. Jean Chrétien écarta également des Québécois anglophones pour les remplacer par des francophones. Il donnait aux séparatistes et à leurs sympathisants le message involontaire suivant : continuez à nous bousculer et nous donnerons au Québec davantage que sa part équitable de sièges au Cabinet, ainsi que d'autres privilèges. Parallèlement, le message involontaire de Chrétien aux Québécois anglophones disait : débrouillez-vous tout seuls !

Dans son remaniement, Jean Chrétien se débarrassa même de la député anglophone Shirley Maheu, afin de trouver une circonscription pour faire élire le francophone Stéphane Dion. Dans une entrevue en février 1996, Shirley Maheu ne cache pas sa surprise. Un journal local lui demande si elle a offert sa place ou si elle a été remplacée. Elle répond : « Disons que ça n'a pas été le résultat d'une décision volontaire. »

À l'époque, le député libéral dissident Warren Allmand fit remarquer dans une entrevue que le remaniement avait également renvoyé du Cabinet la députée de Mont-Royal, Sheila Finestone. Ce fut la première fois depuis la Confédération que les Québécois anglophones se voyaient coupés de l'exécutif national. Paul Martin Junior représentait techniquement une circonscription de Montréal, mais ses racines étaient en Ontario.

Les frontières entre les libéraux et les séparatistes au Québec devinrent encore plus floues pendant et après le référendum. Même après que Jean Chrétien et Stéphane Dion endossèrent le concept de la partition en janvier 1996, Pierre Pettigrew, récemment nommé au Cabinet, aurait déclaré que si le Québec se séparait, il resterait avec le Québec. Même M. Partition, à savoir Stéphane Dion, l'autre nouvelle recrue de Jean Chrétien, aurait dit durant sa campagne électorale [pour l'élection partielle de mars 1996] que la Loi 101 adoptée par les séparatistes en 1978 était

une législation remarquable. Or, cette loi qu'il admirait provoqua l'exode de centaines de milliers d'anglophones et fit perdre à Montréal sa place prédominante de capitale canadienne des affaires.

Les libéraux ont toujours été prêts, disposés et capables de poignarder dans le dos leurs sympathisants anglophones. En janvier 1996, par exemple, ils trahirent lâchement le Dr Roopnarine Singh, un chirurgien montréalais renommé. Ce dernier avait organisé pendant dix-sept ans le défilé annuel du Jour du Canada dans les rues de Montréal. En allant chercher à l'Hôtel de ville, comme chaque année, le permis requis pour organiser cette parade, il découvrit qu'il ne pouvait pas l'obtenir. Les libéraux fédéraux s'étaient approprié ce permis pour organiser le défilé du 1er juillet 1996. Ils voulaient contrôler la mise en scène du patriotisme canadien, et détourner ce qui s'annonçait comme un événement chargé de tensions. Le Dr Singh déclare :

« J'étais bouche bée quand la Ville me dit qu'on ne pouvait nous donner notre permis, parce que celui-ci avait été accordé à un comité gouvernemental. Je rendis l'affaire publique et, vingt-quatre heures plus tard, Sheila Copps fit marche arrière en déclarant que le défilé serait placé sous ma responsabilité. Ils mirent sur pied un comité d'organisation, avec lequel j'ai accepté de coopérer, même si je n'avais pas digéré d'entendre ces gens prétendre que nous n'avions pas la crédibilité aux yeux du peuple québécois pour mener cet événement à bien. »

Le comité se trompait. Le défilé organisé par le Dr Singh en 1995 attira une foule de 100 000 personnes. Que signifiait donc cette remarque sur sa crédibilité ? Roopnarine Singh était devenu une nouvelle victime de son propre gouvernement fédéral.

Le 12 avril 1996, le Dr Singh annonça la création d'un nouveau parti politique, qui devait s'appeler le Bloc canadien. Le point central de son programme était la partition de Montréal du reste du Québec, de façon à ce que celui-ci pût rester partie du Canada [dans l'éventualité d'une séparation]. Il déclara dans une entrevue :

« Le Bloc canadien soutient que Montréal devrait être reconnue comme une société distincte, bilingue, multiculturelle et libre. Nous croyons aussi que Montréal a le droit de choisir sa destinée et ne devrait pas être un pion ou un otage détenu par les sécessionnistes.

Nous croyons que ces conditions sont nécessaires pour sauver l'économie de Montréal. La seule façon de le faire est de supprimer la menace de séparation. Partition du Canada égale partition du Québec. Les Canadiens français sont aussi loyaux que les Canadiens anglais. Nous sommes en présence au Canada d'une minorité substantielle de séparatistes, représentant 8 % de la population, qui veulent dicter leurs conditions au reste du pays. 8 % ne peuvent pas imposer leur volonté à 92 %. »



C'était à n'y rien comprendre. Que se passait-il ici ? Les libéraux avaient-ils été infiltrés par les séparatistes ? Étaient-ils stupides ? Avaient-ils passé un pacte avec le diable, à l'imitation de Brian Mulroney ? Étaient-ils simplement des gens de bonne volonté prêchant l'apaisement, alors qu'ils auraient dû adopter la ligne dure ? Étaient-ils de mèche avec l'adversaire ? Ou bien pouvait-on parler de chantage ?

Or, en avril 1996, un journaliste de Montréal déterra un ancien article, rédigé en octobre 1961 par Lucien Bouchard, alors étudiant en deuxième année de droit à l'université

Laval. Ce texte, publié dans le journal étudiant *Le Carabin*, donnait un aperçu de ce que la minorité de l'élite politique québécoise, fédéraliste et séparatiste, mijotait depuis trente ans :

« Je ne dis pas que la réalisation de l'idéal laurentien serait une bonne chose : le débat n'est pas là, du moins en ce qui nous concerne ici. Tout simplement, le fait que certains Canadiens français s'efforcent présentement de détacher le Québec de la Confédération peut très bien être de nature à améliorer notre sort national. Peu importe qu'ils réussissent ou non : l'essentiel, dans cette optique, c'est leur tentative.

Inconsciemment, les séparatistes sont tout bonnement en train de mettre en pratique la théorie du "*brink of the war*" de John Foster Dulles. Les revendications des disciples de Barbeau et de Chaput créent un état de tension qui amènera probablement les Canadiens anglais à des concessions.

Ils y tiennent au Québec, nos co-nationaux ! Ne l'oublions pas. Ils savent bien, eux, que le Canada, sans le Québec, ne serait plus le Canada. Ils feront donc tout pour nous garder dans la Niche de la Confédération. Tout, y compris des concessions. Et moins par amour que par intérêt. »

Le journaliste qui avait trouvé cet article téléphona à Lucien Bouchard pour lui demander s'il menait toujours le même jeu. Ce dernier déclara qu'il n'avait plus les mêmes dispositions, mais il sourit et gloussa à la vue de son article. Sa réponse plaisante pouvait bien sûr faire aussi partie du jeu. Pour jouer correctement à « qui perd gagne », vous devez nier catégoriquement qu'il s'agit d'un jeu, sinon votre adversaire peut être assez effronté pour exiger de voir vos cartes. D'autre part, laisser entendre qu'il ne s'agit que d'un jeu est de nature à encourager les tièdes et les mous à céder à vos exigences, parce qu'on leur fait croire que les joueurs vont s'arrêter juste avant l'indépendance.

Pierre Elliott Trudeau connaissait bien ce jeu et le qualifiait de chantage. Dans un article qu'il écrivit en 1950 pour le premier numéro de *Cité Libre*, il déclare :

« "Le pays ne peut pas exister sans le Québec, élément indispensable au tout canadien", pensons-nous. Donc, attention à nos susceptibilités... [...] Et pourtant, nous continuons à vivre sur notre passé, sans rien engendrer de neuf, et nous nous fions à notre pouvoir de chantage pour affronter l'avenir. [...] Nous sommes en voie de devenir un dégueulasse peuple de maîtres chanteurs. »

Plus tard, en 1992, à la veille du référendum sur l'Accord de Charlottetown, le même Trudeau avertit les Canadiens de ne pas se laisser leurrer :

« Dans le Québec d'aujourd'hui, le refrain du chantage officiel est entonné en chœur par ceux qui se prennent pour des intellectuels : "Si le Canada anglais n'accepte pas les exigences traditionnelles et minimales du Québec, on va se séparer". Se séparer pour aller où ? Pour faire quoi ? »

Le jeu du maître chanteur consiste à accroître sans cesse le montant de la rançon. Dans le cas des séparatistes, la rançon exigée d'Ottawa consistait à donner des privilèges spéciaux au Québec et à ignorer les infractions constitutionnelles à l'encontre de la minorité anglophone.

Naturellement, la seule façon d'interrompre le jeu du chantage est de refuser de payer quelque rançon que ce soit. Mais, faute de cette stratégie de riposte, les séparatistes continuent

d'être de plus en plus exigeants. En français, cette manière de faire s'appelle l'étapisme, à savoir la destruction progressive de l'ennemi. Et leur ennemi est le Canada.

## 9 *Un verre chez Moby Dick*

---

Au début mars 1996, nous nous retrouvons à nouveau chez Moby Dick, Andrew Male, Keith Henderson, Neil Cameron et Brent Tyler, du Parti Égalité, avec d'autres activistes comme le professeur Don Donderi et son épouse Verna, originaire des États-Unis. Ce couple a collaboré pendant des années avec le Parti Égalité et fait la manchette en dressant un panneau en bordure d'une autoroute, à la frontière du Québec, après que Robert Bourassa eut invoqué la clause dérogatoire : « Bienvenue au Québec – la province où les droits fondamentaux de la personne ont été suspendus ».

J'interroge Neil Cameron sur le nombre décroissant d'inscriptions dans son collège et dans les autres institutions d'enseignement anglophones, en relation avec les politiques séparatistes des libéraux et du Parti québécois, qui refusent aux anglophones la possibilité de travailler pour le gouvernement, et même pour l'entreprise privée. Il me répond que la situation a empiré :

« L'exode entre 1973 – avant la Loi 22 des libéraux – et 1979 me fait penser à l'histoire de la carotte et du bâton. Il y avait beaucoup d'emplois disponibles là-bas, dans l'Ouest. À cette époque, mes étudiants étaient des anglophones de type traditionnel, des WASP<sup>4</sup> et des Juifs. Aujourd'hui, mes étudiants sont des enfants d'immigrants, et ils sont déconcertés par cette situation. Leurs parents font partie de la classe moyenne et sont vulnérables à la globalisation de l'économie. Ils manquent de confiance en eux-mêmes et voient disparaître les emplois. Hitachi et Volkswagen ont tous deux quitté le Québec l'été dernier. Notre économie se détériore continuellement et cette situation ne cessera d'empirer. »

Neil Cameron, qui est historien, dit aussi que les francophones n'ont pas été systématiquement opprimés par les anglophones :

« Les Canadiens français ont davantage été opprimés par leurs propres institutions que par les anglophones. Les prêtres francophones de l'Église catholique dirigeaient la province. Les politiciens francophones dirigeaient le gouvernement provincial. Il n'y eut qu'un seul Premier ministre anglophone au Québec, et ce fut au tout début de la Confédération. »

La Grande-Bretagne a accordé au Canada son autonomie par peur que l'armée américaine, affaiblie après la guerre civile, ne tente de se servir des Français pour envahir le Canada. Il y eut des concessions et, avec la Confédération de 1867, les langues anglaise et française furent assurées d'une protection constitutionnelle au Parlement, dans les tribunaux fédéraux, la législature du Québec et les tribunaux québécois – mais nulle part ailleurs au Canada. Les séparatistes, avec l'aide des libéraux québécois, supprimèrent les protections pour la langue anglaise à l'intérieur du Québec. Ils commencèrent à le faire en 1974, à l'époque même où le

---

<sup>4</sup> WASP : White Anglo-Saxon Protestants.

Premier ministre Trudeau assurait la protection du français hors Québec et de l'anglais à l'intérieur du Québec, au moyen de la loi sur les langues officielles, puis de protections ultérieures dans la Charte des droits et dans la Constitution. Andrew Male dit à ce sujet :

« La Grande-Bretagne a permis aux Canadiens français catholiques d'être élus au Parlement soixante-dix ans avant que les catholiques eurent le droit d'être élus dans les îles britanniques ».

De tels droits existaient avant même la Confédération. La Grande-Bretagne, en 1791, accorda l'autonomie de gouvernement et une législature au Haut-Canada et au Bas-Canada. Malheureusement, même si la majorité des résidents du Bas-Canada étaient francophones, ils ne jouissaient pas de protection pour leur langue. Il y eut même un débat à l'assemblée du Bas-Canada pour décider si la langue française pouvait être utilisée. Elle l'était à toutes fins pratiques mais, selon William Johnson, une protection à toute épreuve ne fut pas assurée avant la Confédération, en 1867.

Avec l'avènement de la révolution industrielle, les travailleurs francophones furent sans aucun doute exploités, tout comme les Irlandais, les Juifs et d'autres travailleurs anglophones. Et des industriels francophones participèrent tout autant à cette exploitation des travailleurs. Quant à l'absence de francophones dans les postes de direction, Neil Cameron fait remarquer que cela s'expliquait par les différences dans les systèmes de valeur entre les deux groupes en présence : les meilleurs étudiants anglophones du Québec se dirigeaient vers le monde des affaires, alors que les étudiants francophones s'orientaient vers d'autres professions libérales, la prêtrise ou la politique. Ces choix se reflétaient dans les salaires.

Ainsi que William Johnson l'écrit dans son livre *Le Mirage – le Québec entre le Canada et l'Utopie*<sup>5</sup> :

« Une étude de Jac-André Boulet, publiée en février 1979, a établi que parmi des travailleurs [de sexe masculin] à Montréal, l'écart des salaires de 51 % en faveur des anglophones en 1961 avait diminué à 30 % en 1971 et à 15 % en 1977. À ce rythme, Boulet prédisait que l'écart des salaires aurait complètement disparu en 1982. »

Les faits démontrent que les anglophones sont aujourd'hui clairement désavantagés au Québec, et que cette réalité est habilement dissimulée. Par exemple, les statistiques de 1985 montrent qu'un anglophone unilingue gagnait 23,4 % de plus qu'un francophone unilingue. Cette donnée fut largement diffusée au Québec. Mais quand cette information fut reproduite telle quelle par le *Toronto Star* en 1992, dans une chronique accusant les anglophones québécois de se lamenter sur leur sort, un journaliste de Montréal, Peter Sauvé, porta l'affaire devant le Conseil de presse de l'Ontario. Un an plus tard, il gagnait son point. Dans un article publié en 1993, le *Toronto Star* explique pourquoi le Conseil de presse a appuyé Peter Sauvé :

« Les Québécois de langue anglaise, en tant que groupe, sont beaucoup plus scolarisés que les francophones, et ce fait n'a pas été pris en considération. Il [Peter Sauvé] avait déclaré que la chronique était trompeuse, parce qu'elle négligeait une autre statistique importante selon laquelle un anglophone unilingue gagne 12,8 % de moins qu'un francophone unilingue avec le même degré de scolarité. »

---

<sup>5</sup> L'Étincelle Éditeur, Montréal.

Peter Sauvé déclara au Conseil de presse, avec raison :

« Comment le chroniqueur a-t-il pu sauter un élément aussi important, qui figurait dans ce même document ? »

Il voulait également savoir pourquoi le *Toronto Star* n'avait pas publié sa lettre à la rédaction, qui contenait les informations clés manquant dans la chronique. Toute l'affaire était une propagande séparatiste, destinée à discréditer la lutte contre la discrimination linguistique.

Une telle faute professionnelle est monnaie courante au Québec parmi les journalistes francophones, qui utilisent les faits de façon sélective et publient de la propagande.

Le passé n'a pas été non plus sans exemples de discrimination contre les francophones. Certains clubs n'acceptaient pas de membres francophones, et il y eut des exemples de vendeurs refusant de servir des clients qui ne parlaient pas l'anglais. Mais la plupart de ces illustrations sont anecdotiques. D'ailleurs, les Juifs ont été, eux aussi, exclus de certains clubs. Et ils ont été victimes d'antisémitisme de la part des francophones.

Toutefois, selon William Johnson et d'autres auteurs, la mythologie perdure, propagée dans les manuels scolaires, aussi bien que dans l'arène politique. En juin 1996, la députée bloquiste Suzanne Tremblay a déposé un projet de loi pour faire annuler la condamnation de Louis Riel en 1885 pour haute trahison, et pour laquelle le chef métis avait été pendu. L'article de la Presse canadienne rapporta :

« Suzanne Tremblay déclara que le Premier ministre de l'époque, John A. Macdonald, a fait juger Riel à Régina et non pas à Winnipeg, pour s'assurer que le jury serait composé exclusivement d'anglophones protestants et ce, afin de garantir un verdict de culpabilité. Selon Suzanne Tremblay, "Louis Riel fut pendu parce qu'il était un métis, parce qu'il était un francophone et parce qu'il s'est porté à la défense de la société distincte." »

De pareilles absurdités relèvent de la folie, sinon de la malice. Somme toute, un tel projet de loi aurait placé les libéraux, désireux de ne pas faire de vagues, dans une position très inconfortable, compte tenu notamment de leur vaste représentation à l'extérieur du Québec. Ce fut un autre exemple de gaspillage de temps au Parlement pour une question québécoise, et de la sempiternelle et accablante régurgitation de l'histoire ancienne, qui n'a aucun rapport avec le Canada d'aujourd'hui.

Il revient aux historiens, et non pas au Parlement, de déterminer ce qui est arrivé à Louis Riel. Les discriminations d'un passé lointain ne peuvent certainement pas justifier les abus perpétrés en toute impunité contre les anglophones au Québec depuis les années 1970.



Pierre Arbour, spécialiste en investissements, publia en 1993 un livre controversé, *Québec Inc. et la tentation du dirigisme*<sup>6</sup>. Il y déclare notamment que les politiques séparatistes et la discrimination contre les anglophones ont causé la détérioration économique du Québec – une situation qui continue d'être alarmante. Pierre Arbour a travaillé comme gérant d'un portefeuille important à la Caisse de dépôt et placement du Québec – la clé de voûte du projet séparatiste. En sa qualité de francophone, il provoqua des remous en dénonçant le mythe que le capitalisme d'État et les restrictions linguistiques au Québec avaient profité à tout un chacun.

---

<sup>6</sup> L'Étincelle Éditeur, Montréal.

Arbour m'explique, dans une entrevue en 1993, que la tentation d'intervention par l'État est une tentation commune à tout gouvernement. Il cite en exemple l'implication du gouvernement de l'Alberta dans *Novatel Communications Ltd.* ; celui de la Colombie-Britannique dans *British Columbia Resources Investment Corp.* ; du gouvernement fédéral dans *Petro Canada* ; et de l'Ontario dans *Urban Transportation Development Corp.* En ce qui concerne le Québec, il déclare :

« Les vrais perdants ne sont pas les riches, ni les investisseurs privés anonymes, mais toute la population du Québec, passive et captive de décisions prises sans son approbation. Tous les Québécois, en leur qualité d'actionnaires involontaires, sont sortis appauvris de ces aventures. »

Arbour s'attaque ensuite à un autre tabou :

« J'ai réfléchi à une autre sorte d'intervention de l'État, à savoir les lois sur la langue, dont les contraintes, en conjonction avec les impôt élevés, sont partiellement responsables de l'appauvrissement relatif du Québec, alors que nous nous trouvons à une étape critique de notre développement, en tant que communauté francophone. »

Pierre Arbour a quitté la Caisse de dépôt et placement du Québec pour devenir un entrepreneur prospère, impliqué dans une variété de projets de capital-risque : des partenariats dans l'Ouest du Canada (pétrole et gaz) ; la privatisation de l'aéroport Tijuana, au Mexique ; et le financement de systèmes de télévision par câble. Il a pris un congé de plusieurs mois pour se consacrer à son livre, parce qu'il était très préoccupé de la conduite des gouvernements, et de la façon dont les fonds publics sont administrés.

La Caisse de dépôt et placement du Québec gère les 15 milliards de dollars du Régime des rentes du Québec, et environ 35 milliards supplémentaires en pensions et en assurances. Or, selon Pierre Arbour, le profit n'a pas été aussi élevé qu'il aurait pu l'être :

« La Caisse a fait un profit de 11,7 %. C'est le chiffre officiel. Mais je crois qu'elle aurait pu faire 1 % de plus. »

(En passant, signalons que le Régime des rentes du Québec a rapporté nettement plus que le Régime de retraite du Canada, dont les fonds sont automatiquement prêtés aux provinces sous forme de bons.)

Toujours en ce qui concerne le Québec, Pierre Arbour croit que la majorité des initiatives prises par Jacques Parizeau, alors chef du Parti québécois, tout comme celles prises par les libéraux, ont été des échecs. Selon lui, les seules réussites sont les deux monopoles du gouvernement québécois : Gaz Métropolitain et Hydro-Québec. D'autres commentateurs ne partagent pas son opinion positive à l'égard d'Hydro-Québec. Ils la considèrent comme une institution démesurée, surexposée par sa dette en dollars américains et qui, de surcroît, s'est lancée dans quelques opérations comptables douteuses.

Pierre Arbour estime que le Régime d'épargne-actions du Québec a coûté un milliard de dollars au Trésor québécois, de 1979 à 1985. Des casse-cou pouvaient déduire (sur la portion des impôts versés au Québec) jusqu'à 100 % de leurs investissements dans les nouvelles compagnies québécoises, et jusqu'à 25 % dans les compagnies existantes :

« Les grands gagnants dans tout ça ont été les comptables, les avocats et les courtiers – pas le public. »

Parmi les compagnies qui ont profité de la manne, on trouve la Sidbec et sa filiale, Sidbec-Dosco, la Corporation Asbestos, Québécoir, Pétromont et la Davies Shipbuilding, que Pierre Arbour qualifie de « vrai cauchemar ». Il dit aussi que la saga de la chaîne Steinberg Inc. a totalisé 448 millions de dollars de perte pour la Caisse, parce que celle-ci n'a pas permis que Steinberg soit vendue à une chaîne d'alimentation de l'Ontario. Les pertes encourues par Brascade-Mines Noranda Ltée atteignaient 858 millions de dollars en 1993, et celles encourues par Domtar se chiffraient à 117 millions de dollars, sans oublier les intérêts perdus.

Il y a eu aussi toutes les pertes de profits résultant de politiques linguistiques injustes et des taux élevés des impôts destinés à défrayer les interventions du gouvernement. Comme l'a indiqué Arbour, l'injuste Loi 101 a coûté à Montréal son statut prééminent de capitale canadienne des sièges sociaux. Dans la dernière section du chapitre final de son livre, qu'il intitule simplement « Exodus », un tableau illustre les tendances de la migration des Québécois d'expression anglaise, et démontre que 252 300 anglophones ont quitté le Québec entre 1966 et 1986. Il décrit ensuite l'attitude passive du gouvernement québécois :

« Aucune des mesures qui auraient pu arrêter l'hémorragie – qui s'est accélérée à la suite du départ de la Sun Life – n'a été prise par un gouvernement qui a choisi, peut-être inconsciemment, de laisser les “Anglais” partir. [...] »

Dans un monde économiquement interdépendant et dans le contexte du pacte de libre-échange tripartite récemment signé par le Canada, les États-Unis et le Mexique, le Québec peut encore agir par un changement en profondeur des lois sur la langue, compatible avec la Charte des droits et libertés, et en établissant des niveaux de taxation provinciaux et municipaux concurrentiels par rapport à ses voisins canadiens, américains et mexicains. »

Par exemple, la part québécoise du Produit national brut canadien (la somme totale de tous les biens et services) a décliné depuis le début des années 1970, de 25 à 23 % du total. Cela est dû au fait que, pendant cette période, la croissance économique du Québec a traîné de la patte derrière celle du Canada. Plus récemment, l'économie canadienne a présenté une croissance de 2,6 % en 1993, 4,2 % en 1994 et 2 % en 1995. La croissance prévue pour 1996 est aussi de 2 %, selon le *Economic Outlook - Quebec*, publié par l'Association canadienne des courtiers en investissements. Par comparaison, la croissance économique du Québec a été de 2,4 % en 1993, 3,6 % en 1994, 1,8 % en 1995, et la croissance prévue pour 1996 est de 1,5 %. En comparant la moyenne canadienne des quatre dernières années avec la moyenne québécoise pour la même période, on s'aperçoit que la moyenne de la croissance économique du Québec est de 10 % inférieure à celle du pays dans son ensemble.

La croissance économique du Québec représente 23 662 dollars per capita par année, comparativement à 31 422 dollars pour l'Alberta, 28 483 dollars pour l'Ontario, 27 999 dollars pour la Colombie-Britannique et 23 682 dollars pour la Saskatchewan. Le Manitoba et les Maritimes ont été les seules régions présentant un revenu per capita inférieur à celui du Québec. L'*Economic Outlook* de l'Association s'est réjoui de l'annonce du Premier ministre Bouchard en faveur d'un budget équilibré, mais le rapport note que les énormes contraintes économiques rendront difficile l'atteinte de cet objectif avant 1999. Québec est donc en retard sur les autres gouvernements provinciaux. En 1996, sept provinces ont réussi à présenter un budget excédentaire.

La léthargie de la situation économique du Québec serait encore aggravée par une indépendance inconditionnelle. C'est notamment l'opinion d'hommes d'affaires en vue, comme

Jean Monty, de Northern Telecom et Matthew Barrett, président de la Banque de Montréal, dans des déclarations qu'ils ont faites au lendemain du référendum. L'indépendance entraînerait une crise financière à cause de la dette, et probablement une crise du dollar. Des économistes et des groupes d'études éminents appuient ce point de vue.

Patrick Monahan, professeur associé à l'école de droit Osgoode Hall, de l'université York, à Toronto, écrit dans un bulletin de l'Institut C.D. Howe, le 10 janvier 1995<sup>7</sup> :

« Comment le Canada et le Québec s'entendraient-ils pour faire face à la question de la dette ? Cette question promet d'être la plus difficile de toutes. Faisons l'hypothèse que la quote-part québécoise de la dette serait évaluée à 25 % du total, c'est-à-dire entre 135 et 150 milliards de dollars. Même si le Québec souverain était prêt à assumer ses responsabilités en la matière, la dette ne pourrait pas être simplement assignée par le Canada au Québec. Les créiteurs devraient donner leur autorisation, et ils exigeraient presque certainement le versement d'une prime substantielle, comme compensation pour les risques additionnels encourus.

Cet article soutient que le gouvernement canadien, selon toute probabilité, s'opposerait à une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec, dont le coût serait gigantesque pour les citoyens canadiens de tous les coins du pays. L'Article 35 (1) des lois constitutionnelles de 1982 exige que le gouvernement canadien agisse comme « fiduciaire » ou fondé de pouvoir pour les peuples autochtones du Québec. Pour résilier ce mandat, le gouvernement canadien devrait obtenir le consentement des peuples autochtones résidant dans la province - et ces derniers s'opposeraient de toute évidence à une déclaration unilatérale d'indépendance de la part du Québec.

De fait, les groupes autochtones seraient en mesure de faire valoir que l'Article 35 (a) oblige le gouvernement canadien à s'opposer à une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec sans leur consentement. »

Pendant que les batailles juridiques occuperaient les tribunaux nationaux et internationaux, un désastre économique se produirait. Les investisseurs et les prêteurs se désisteraient en raison de la confusion croissante sur le partage des responsabilités pour le remboursement de la dette nationale et de la dette québécoise, toutes deux faramineuses.

À l'occasion d'un forum, en mai 1995, l'analyste Robin Richardson, de l'Institut Fraser, déclare qu'un Québec souverain serait le pays le plus endetté du monde industrialisé. Parmi les « coûts véritables » de la séparation figurerait une augmentation d'au moins 31,9 % de l'ensemble des taxes, pour équilibrer le budget du nouveau pays et payer les frais de la dette, tout en maintenant le même niveau de services et de bénéfices sociaux dont jouissent actuellement les Québécois. Il ajoute :

« Un Québec souverain aurait beaucoup de difficulté à emprunter sans consentir à une nouvelle augmentation substantielle des taux d'intérêts. Une conséquence ultime de la séparation du Québec de la Confédération canadienne pourrait bien être la réticence des investisseurs canadiens et étrangers à prêter de l'argent, non seulement au Québec, mais

---

<sup>7</sup> L'article s'intitule : « *Cooler Heads Shall Prevail : Assessing the Costs and Consequences of Quebec Separation* » (Garder son sang froid : évaluation des coûts et des conséquences de la séparation du Québec).

aussi au reste du Canada. Les négociations préalables à la séparation dissiperaient, aux yeux des investisseurs, toute illusion en faveur des bons des gouvernements du Québec et du Canada, compte tenu de l'énorme fardeau de la dette sur le dos des Canadiens et des Québécois, et de l'impossibilité de soutenir cette dette au taux d'intérêt actuel, tout en maintenant les services gouvernementaux – à moins d'accroître les impôts comme jamais auparavant, et d'emprunter encore davantage. »

Après la séparation, le Québec souverain ferait l'expérience de relations commerciales difficiles, en particulier si la sécession s'est faite de façon unilatérale. Daniel Schwanen, un autre analyste de l'Institut C.D. Howe, écrit en mars 1995 que le marché québécois est moins important pour le reste du Canada que l'inverse. La nature belliqueuse des exigences des régimes séparatistes antérieurs empoisonnerait certainement les relations commerciales, ou entraînerait même des boycottages draconiens contre l'échange de biens et de services entre les deux pays. De nombreux exportateurs seraient sans doute contraints de quitter la province et de s'installer aux États-Unis ou au Canada anglais, plutôt que d'exporter leurs produits à partir d'un Québec en difficulté. Cette situation nuirait également au reste du Canada, qui vend davantage de biens et services au Québec qu'à l'Europe et au Japon combinés.

Lorsque la poussière soulevée par la séparation serait retombée, le Québec souverain ferait face à encore plus de problèmes. En effet, malgré la promesse de Jacques Parizeau d'utiliser le dollar canadien, le Québec se retrouverait certainement acculé à devoir créer sa propre monnaie. L'analyste William Robson, de l'Institut C.D. Howe, déclare à ce sujet, dans un texte de mars 1995 :

« Même dans les scénarios les plus conciliants, la période de transition à la souveraineté entraînerait des situations ambiguës. [Les banques, les gouvernements et les entreprises ne seraient pas capables de faire face à une fuite massive des capitaux. Cela étant admis], il n'en reste pas moins certain que la sécession provoquerait des sorties de capitaux du Québec. Le reste du Canada et le Québec pourraient mettre en place des mesures spéciales pour réduire le risque que les déplacements de fonds ne déclenchent un effet de dominos et n'entraînent une panique qui engloutirait tout. À moins que les deux partenaires ne se mettent d'accord sur des mesures de protection de l'union monétaire, il apparaît qu'un Québec souverain devrait créer sa propre monnaie. »

Il n'est pas étonnant que, depuis 1995, tous les baux commerciaux et industriels, ainsi que certains contrats d'embauche signés au Québec, contiennent systématiquement une clause « souveraineté », ayant pour effet d'annuler les conditions du bail [en cas de sécession du Québec] ou, en ce qui concerne les employés, prévoyant une compensation pour les coûts de transfert dans une autre partie du Canada.

Dès le printemps 1996, les conséquences désastreuses de la menace que les séparatistes font planer sur le pays ont forcé le Premier ministre Lucien Bouchard à adopter une stratégie d'élimination du déficit, « à la manière de Ralph Klein ». Bouchard essaie d'arrondir les coins de la sécession et de prouver aux Québécois que son gouvernement peut améliorer l'économie de la province. Mais l'entreprise est énorme, sinon impossible, compte tenu de la fuite des capitaux et de la méfiance des investisseurs à l'égard du Québec, au lendemain du dernier référendum.

Un francophone de Toronto, Claude Lamoureux, m'a confié pendant la campagne référendaire qu'une victoire du Oui, ou la séparation pure et simple, déclencherait un triple mauvais sort : Québec souffrirait d'un nouvel exode de cerveaux, francophones aussi bien

qu'anglophones, et d'une dégradation encore plus sévère de son activité économique, sans parler de la menace contre la langue française elle-même. Lamoureux, un actuaire, était à la tête du deuxième plus grand fonds de pension du pays, le gigantesque *Ontario Teachers Pension Plan Board*, avec 38 milliards de dollars en capital. (Le fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec s'élève à 50 milliards). J'écrivis une chronique sur le sujet, en citant Lamoureux, qui avait été très candide, à son habitude :

« Aux personnes qui ont l'intention de voter Oui, je demande : "Vous rendez-vous compte qu'au lendemain de ce référendum, vous devrez faire des affaires en anglais ?" En effet, les gens d'affaires qui travaillent au niveau international parlent tous l'anglais. Comment s'imaginer qu'on peut divorcer et, le jour suivant, se remarier avec la même personne sous un contrat différent ? Une fois le divorce prononcé, quel est l'intérêt pour l'autre partenaire de régler les problèmes ? Quelqu'un peut-il m'expliquer cela ? »

Claude Lamoureux affirme que si le Québec devait se séparer, il garderait son passeport canadien et renoncerait à un passeport québécois, parce qu'un passeport canadien aurait beaucoup plus de valeur. Plus grave encore, une victoire du Oui entraînerait le départ de nombreux sièges sociaux du Québec, et peut-être même du Canada. Il ajoute :

« Beaucoup de compagnies aimeraient imiter la Banque Royale, c'est-à-dire déménager leur siège social, sans vraiment l'admettre publiquement. Si des compagnies décidaient de quitter Montréal, elles pourraient tout simplement aller aux États-Unis où la température et les impôts sont plus cléments, où le marché est plus proche et où le recrutement de personnel est plus facile. Cette éventualité ne serait bonne ni pour le Québec, ni pour le Canada. »



Comme Claude Lamoureux et d'autres l'ont fait remarquer, la seule *menace* de la séparation a suffi pour précipiter la crise économique et la fuite des capitaux. Mais, ce soir-là, chez Moby Dick, Brent Tyler nous remet copie d'un bulletin qui laisse entrevoir qu'un surcroît d'instabilité va frapper l'économie du Québec. Le bulletin, intitulé *La Tempête*, a été publié par un groupe extrémiste, en février 1996. Son auteur est Raymond Villeneuve, un ancien terroriste du FLQ et membre du Parti québécois. Après le référendum de 1995, Villeneuve a créé une organisation appelée le Mouvement de libération nationale du Québec.

Villeneuve avait été reconnu coupable d'homicide pour le décès d'un garde de sécurité, à la suite de l'explosion d'une bombe. Il fut condamné à douze ans de prison, mais s'enfuit à Cuba, alors qu'il était en liberté sous caution en attendant sa sentence. Malheureusement, il revint au Québec, purgea sa peine et reprit du service pour la cause séparatiste, en compagnie d'autres camarades du FLQ, dont Paul Rose, reconnu coupable à l'époque d'enlèvement et de meurtre. Paul Rose était devenu, pour sa part, le chef de la branche québécoise du Nouveau parti démocratique. Il prêchait sa doctrine marxiste-séparatiste dans les écoles, les hôtels de ville et en divers autres endroits. Les néo-démocrates déclarèrent qu'ils ne le cautionnaient pas, et que le NPD de Paul Rose n'avait rien à voir avec l'authentique NPD. Il changea alors le nom de son parti pour « le Parti de la démocratie socialiste ».

Le nouveau mouvement de Raymond Villeneuve était beaucoup plus inquiétant. Deux cents personnes ont assisté à la session d'inauguration, en novembre 1995, pour entendre Villeneuve traiter d'ennemis du Québec tous ceux qui avaient voté Non au référendum. Le

*Suburban* rapporte qu'un autre participant, un sympathisant antérieurement condamné pour terrorisme, déclara que quelqu'un devrait acheter des explosifs pour saboter une compagnie qui avait affiché dans le métro une annonce rédigée uniquement en anglais.

Le groupe réuni ce soir chez Moby Dick est d'avis que les séparatistes sont en voie d'intensifier leur guerre. Le bulletin *La Tempête* contient une liste noire de vingt-deux compagnies et quatorze citoyens, sur laquelle je figure moi-même. Nous y sommes décrits comme des « ennemis du Québec », qui doivent être chassés de la province. Il y a de quoi avoir peur. Brent Tyler, dont le nom figure aussi sur la liste, déclare :

« Je ne pense pas qu'ils soient encore violents. Mais ce type a fait de la prison pour avoir tué quelqu'un : c'est un véritable cinglé. »

Andrew Male nous rapporte avoir entendu Raymond Villeneuve dans une émission de ligne ouverte à Montréal. On y parlait de la nécessité d'organiser une milice patriotique :

« L'animateur a demandé à Villeneuve s'il avait des volontaires pour sa milice. Il répondit qu'il n'en avait pas et qu'il n'en avait besoin d'aucun dans l'immédiat. Mais il a ajouté que si quelqu'un essayait de s'opposer à la séparation ou de partitionner le Québec, ce serait un acte de guerre contre les Québécois. »

Certaines personnes figurant sur la liste avaient d'ores et déjà reçu des menaces de mort, à commencer par Brent Tyler. Sur la page couverture de *La Tempête* figure la photographie du Dr Roopnarine Singh, le chirurgien immigré et organisateur du défilé du Jour du Canada. Anthony Bonaparte est aussi en liste pour une « punition » spéciale. Dans le bulletin, quelques paragraphes décrivent les « crimes » de Bonaparte. Il a fait une série de méchantes caricatures de Lucien Bouchard et de Jacques Parizeau. L'article est encadré et contient l'adresse personnelle de Bonaparte, ainsi que son numéro de téléphone résidentiel.

Je classai ces informations dans mes dossiers en vue d'une chronique ultérieure, et pris note d'entrer en contact avec le Dr Singh et avec Anthony Bonaparte.

Il semblait donc que les séparatistes étaient en train de serrer la vis, et que leurs premières cibles étaient « les ethniques » et « l'argent ». Compte tenu des antécédents de violence de Raymond Villeneuve, je remis le fameux bulletin à mon éditeur et à un avocat. Nous l'avons fait traduire et nos conseillers en matière de sécurité l'ont apporté à la police, pour examiner la possibilité de déposer une plainte contre Villeneuve pour menaces, ou pour un délit relevant de l'article du Code criminel traitant de littérature haineuse. Par mesure de prudence, j'ai annulé un engagement public à Montréal.

Quelques jours plus tard, Christie McCormick, le rédacteur en chef du *Suburban*, me téléphone pour me mettre en garde contre des conclusions hâtives. Selon lui, les terroristes n'ont pas repris leurs activités et il ne fallait pas prendre leurs menaces au sérieux.

« Je n'étais pas là le soir où vous avez discuté de ce bulletin, mais je crois que certaines personnes autour de la table étaient pas mal paranoïaques au sujet de ce qui pourrait arriver. Je ne pense pas que ces individus soient violents. »

Il ne peut toutefois le garantir. Et personne ne l'aurait pu.

Il n'en demeure pas moins que le bulletin en question est scandaleux. Pour qui ces idiots se prennent-ils ? Ils ont nommé avec soin chaque président-directeur général des compagnies citées, et publié leurs adresses, numéros de téléphone et de télécopieur. En dessous de la plupart

des noms de compagnie figure une citation, que Raymond Villeneuve présente comme la preuve que ces compagnies sont en quelque sorte des « ennemis » du Québec. Les citations sont tirées de discours ou de notes de service internes.

Andrew Male m'a fait parvenir à ce sujet une copie d'un article du *Suburban*, rapportant qu'une compagnie de Dorval, *Matrox Electronic Systems Inc.*, avait reçu des menaces. Les employés avaient été mis en garde par la direction, qui décida d'accroître ses mesures de sécurité. Elle avait reçu un communiqué, apparemment envoyé par une cellule du FLQ, le 20 février 1996 ; le propriétaire de la compagnie y était accusé de « l'infamie d'avoir influencé le vote au dernier référendum ». De fait, le président de Matrox avait déclaré, avant le référendum d'octobre, que tout futur développement des opérations de sa compagnie se ferait à l'extérieur du Québec, si le Oui devait l'emporter. Je me suis rappelée que Matrox était l'un des vingt-deux noms sur la liste noire publiée dans *La Tempête*. J'ai décidé alors d'entrer en contact, au hasard, avec certaines compagnies, afin de vérifier si elles avaient également fait l'objet de menaces.

Joel Segal, directeur de *Peerless Clothing Inc.*, une florissante entreprise d'exportation, me déclara qu'il avait reçu une lettre, qui fut immédiatement transmise à la GRC. Son « crime » était d'avoir envoyé une note de service à ses employés pendant la campagne référendaire, rappelant à ceux-ci qu'ils pouvaient voter comme ils le voulaient, mais ajoutant qu'ils devaient se rendre compte que la compagnie exportait la majorité de ses produits aux États-Unis. Si un Québec indépendant n'était pas admis dans l'ALÉNA, cela pourrait avoir des conséquences sur leurs emplois. Joel Segal me déclara au téléphone :

« Ce n'était pas une menace de mort. C'était juste un avertissement contre des activités antisouveraineté. Le message était vague et on me disait : "Vous vous êtes opposés à notre cause. On vous a fait grâce la dernière fois, mais vous ne vous en sortirez pas la prochaine fois". C'est une bande d'illuminés et ce n'est pas ça qui va m'arrêter. »

Deux autres compagnies qui figuraient sur la liste, Dominion Textile Inc. et Trizec Corporation, refusèrent de faire des commentaires. Cependant, un contact chez Dominion Textile m'informa que la lettre avait été reçue, mais que la compagnie ne voulait faire aucune déclaration, pour éviter toute publicité négative. Un autre contact à Trizec me donna en confidence le même message : la compagnie avait reçu la lettre, mais ne voulait pas faire de vagues. Mon coup de téléphone à la quatrième compagnie me laissa perplexe. Cette compagnie figurait sur la fameuse liste, mais son propriétaire, Ted Goldman, de *Canadian Button Inc.*, me dit qu'il n'avait reçu aucune lettre de menace, juste une visite du Comité de surveillance pour le référendum. Cette visite donnait l'impression que le gouvernement séparatiste harcelait les compagnies dont le nom figurait sur la « liste noire » de Raymond Villeneuve et ce, alors même qu'elles recevaient par ailleurs des lettres de menace anonymes.

Cela ressemblait vaguement à une campagne d'intimidation, mais les liens entre les deux choses n'étaient pas évidents. J'écrivis une chronique sur le cas de ce commerçant de Saint-Hubert, qui ne figurait pas sur la liste noire de Villeneuve, mais qui avait reçu une lettre de menace de mort. Le message disait qu'il faisait partie du premier groupe de mille « envahisseurs anglais qui seraient exécutés en représailles de la trahison commise contre le peuple du Québec, le 30 octobre dernier ».

Son histoire parut dans le *Suburban*, sans que le commerçant soit identifié. Ce qui était

terrifiant, c'est que cet homme disait ne s'être jamais mêlé de politique. J'émis l'hypothèse que certains individus se servaient de cette tactique d'intimidation pour des raisons personnelles, parce qu'ils étaient cinglés, ou encore parce qu'ils voulaient pousser des gens à la banqueroute pour des raisons connues d'eux seuls. Ma chronique dans le *Financial Post* du 30 mars 1996 disait :

« Je pense que ce bulletin est une incitation à la haine, et que la police et les commissions des droits de la personne devraient ouvrir des enquêtes. Cela dit, les Canadiens ont le droit de savoir quels rapports ces anarchistes entretiennent avec les élus du Québec. Et le plus tôt sera le mieux. »

Deux jours plus tard, je reçus un fax d'un homme d'affaires montréalais qui figurait sur la liste noire, mais que je n'avais pas appelé. Je lui ai téléphoné immédiatement.

Randy Rotchin, président de *A&R Dress Company Inc.*, de Montréal, me répondit en ces termes :

« Vous êtes la seule journaliste qui ait le cran d'écrire à ce sujet. Quand j'ai lu dans votre chronique que les anarchistes et les politiciens étaient acoquinés au Québec, je me suis dit que je devais vous raconter mon histoire. »

Il m'envoya une copie d'une lettre de menace en français, écrite sur le papier à l'en-tête de l'ancien FLQ, ainsi qu'une copie de sa plainte à la police, et une copie du jugement rendu contre lui par les autorités du référendum. Ces documents établissaient un lien entre l'intimidation terroriste, le harcèlement gouvernemental et le bulletin haineux de Raymond Villeneuve. Le FLQ était peut-être ressuscité et cela constituait une nouvelle d'importance nationale au Canada. Nous nous souvenons tous d'avoir été cloués devant notre téléviseur pendant la Crise d'octobre 1970. Les événements étaient alarmants : l'enlèvement du diplomate britannique James Cross ; les communiqués du FLQ ; l'invocation de la loi des mesures de guerre et l'appel à l'armée ; l'emprisonnement de Québécois au mépris des droits de la personne ; l'enlèvement et le meurtre de Pierre Laporte, ministre libéral du Travail. Autant de souvenirs vivaces dans la mémoire collective des Canadiens.

Mais on ne peut pas faire une généralité à partir d'un cas particulier. Aussi, avant d'établir un lien entre l'activité d'un ancien terroriste FLQ et la résurrection du FLQ comme organisation, il me fallait trouver au moins une ou deux autres victimes.

J'envoyai donc une demande d'information à toutes les autres compagnies figurant sur la liste noire. Comme je voulais publier ma chronique le plus rapidement possible, je leur ai demandé de répondre dans les quarante-huit heures. Je les priai de m'envoyer une copie de toute menace qu'ils auraient pu recevoir. La plupart de ces compagnies n'ont jamais répondu. Toutefois, le lendemain matin, je reçus ce dont j'avais besoin.

*Jack Pratt Mfg. Inc.*, une manufacture de vêtements située à Montréal, m'envoya un fax confirmant qu'ils avaient reçu à la fois une lettre de menaces et la visite d'un fonctionnaire du gouvernement. L'un des propriétaires de la compagnie me fit parvenir une copie de cette lettre, qui se révéla identique à celle reçue par Randy Rotchin. Le logo de l'en-tête représentait un paysan barbu, une tuque des patriotes sur la tête, portant un fusil et fumant la pipe. La bibliothèque du *Financial Post* retrouva une copie du logo utilisé en 1970 par Raymond Villeneuve et autres felquistes. Bingo ! C'était le même portrait, dessiné ici d'un trait plus gauche. De la même manière, les lettres se terminaient par un poème sur « La tempête ». C'était

le nom du bulletin de Raymond Villeneuve. Le poème disait que quiconque se mettait en travers du chemin se retrouverait au milieu d'une violente tempête. Bref, les séparatistes faisaient délibérément monter la tension.

Avant d'écrire mon article, il me fallait toutefois appeler Raymond Villeneuve et lui demander directement si lui-même et ses disciples avaient recréé le FLQ, et s'ils étaient impliqués dans la campagne de lettres de menaces. J'obtins son numéro de téléphone confidentiel en moins d'une heure, grâce à un journaliste de la télévision. Je ne pouvais pas enregistrer la conversation [pour des raisons légales], mais j'utilisai un haut-parleur et demandai à mon adjointe, Barbara Maxwell, d'être témoin – au cas où on me ferait des menaces. Je voulais en effet avoir des preuves, le cas échéant, pour déposer une plainte. Villeneuve nia toute responsabilité dans l'envoi des lettres ou dans le harcèlement du gouvernement. Il me déclara dans cette entrevue :

« Je n'ai rien à voir avec ça, Mon mouvement est maintenant une entité politique. Il n'y a plus de FLQ aujourd'hui. »

Dans ma chronique, je citai les lettres qui prétendaient venir d'une cellule ressuscitée de l'ancien FLQ :

« Le Front de libération du Québec se réorganise. Nous sommes les membres de la cellule patriotique (FLQ). Notre but ultime est la libération du peuple québécois qui, présentement, est pris dans l'oppression du système colonialiste "canadien".

Nous savons que vous êtes responsables d'avoir crapuleusement essayé d'influencer le vote en faveur du Non lors du dernier référendum. Pour nous, il est inacceptable qu'une bande de filous de votre espèce menacent d'honnêtes travailleurs sous forme de chantage et de terrorisme psychologique.

Nous vous laissons une chance pour cette fois-ci. En aucun autre temps, désormais, nous vous laisserons agir de cette façon. Nous vous avertissons que des actions seront portées contre vous et votre entreprise, au moindre signe d'agissement en faveur de la domination canadienne sur le peuple québécois.

Qui sème le vent, récolte la tempête. Nous vaincrons ! »

Comme je l'ai déjà dit, j'avais contacté les autres compagnies figurant sur la liste noire « des ennemis » du Québec, mais celles-ci refusèrent de répondre. Un homme d'affaires me dit qu'il avait reçu la même lettre, mais qu'il était effrayé de parler publiquement, par crainte de représailles.

Randy Rotchin – qui m'avait contactée suite à ma première chronique sur le sujet – m'informa qu'il s'était rendu à la police :

« Je fus encore plus dérangé par la suprême indifférence (pour ne pas dire la négligence) de la GRC quand je leur ai demandé de l'aide. En fait, quand je les ai appelés pour leur décrire les menaces contre moi-même et ma compagnie, ils m'ont répondu que ce n'était pas une affaire qui les concernait et ils m'ont conseillé d'appeler le 911. »

Ce qu'il fit. Deux policiers de la place lui rendirent visite, mais ne se montrèrent pas très empressés de poursuivre l'affaire, du fait que les lettres de menaces étaient anonymes.

Un fait me parut très révélateur. Après le référendum, le *Suburban* publia une lettre, émanant apparemment de quelque milice anglophone armée, qui menaçait d'utiliser la violence dans l'éventualité de la séparation du Québec. L'équipe éditoriale considérait cette lettre comme un canular, ce qui n'empêcha pas la GRC et la Sûreté du Québec de se présenter, sans invitation, chez le rédacteur en chef Christie McCormick, immédiatement après la publication de ce document.

Randy Rotchin me confia :

« Ce qui m'effraie le plus est la possibilité d'une connivence entre ces terroristes et le gouvernement. Autrement, pourquoi les autorités n'essaient-elles pas de retrouver les auteurs de ces lettres ? »

La compagnie A&R emploie 1 100 Québécois, directement et indirectement, pour manufacturer des vêtements destinés principalement à l'exportation vers les États-Unis. Le « crime » qui avait fait de la compagnie « un ennemi du Québec » avait été simplement de faire circuler une lettre aux employés, disant que si le Québec se séparait et n'était pas admis dans l'ALÉNA, ils risquaient de se retrouver sans travail.

Cette lettre, citée dans le bulletin de Raymond Villeneuve, causa d'autres problèmes à Randy Rotchin. Les fonctionnaires québécois du bureau des élections l'accusèrent d'être en violation de la Loi sur le référendum, qui exigeait que tout message en faveur du Oui ou du Non pendant la campagne référendaire fût approuvé par les représentants officiels des comités du Oui et du Non – comités qui étaient partiellement financés par le gouvernement, et dont les dépenses étaient contrôlées. Randy Rotchin explique :

« Deux mois après le référendum, j'ai reçu la visite d'un fonctionnaire du bureau du directeur des élections, qui m'accusait de deux violations de la Loi électorale. J'ai demandé au fonctionnaire de me donner le nom de la personne qui avait porté plainte, mais il refusa. Je lui dis que d'après ma conception de la démocratie, je devrais pouvoir confronter mes accusateurs. Le fonctionnaire me répondit : "Pas dans cette province". Je me sens aujourd'hui complètement impuissant. Je vois l'économie de cette ville magnifique faire naufrage, à cause de l'incertitude et de la complaisance des gens de cet acabit. »

J'ai parlé avec d'autres personnes. Robert Goyette, président de *Charette Transport Ltée.*, envoya une lettre à ses employés pendant la campagne référendaire pour les avertir des conséquences de la victoire du Oui. Il se retrouva sur la liste noire, mais ne reçut pas de lettre du FLQ. Dans une entrevue téléphonique, Robert Goyette me déclara :

« Un fonctionnaire m'appela et demanda à me voir. Je n'avais aucune raison de lui parler, parce que je pense que j'ai encore le droit d'exprimer mon opinion comme n'importe quel Canadien. Je lui répondis que s'il voulait me voir, il pouvait s'adresser à la Cour pour m'obliger à répondre à ses questions. »

Ted Goldman de *Canadian Buttons* ne reçut pas ce genre de lettre, lui non plus, mais il me fit l'observation suivante :

« Quelqu'un au gouvernement a mis la main sur cette liste noire. Tout ce que nous avons dit aux employés, dans une note de service, était de voter comme ils le voulaient mais que, pour notre compagnie, il était important de faire partie de l'ALÉNA pour conserver les emplois. Nous avons reçu une lettre du gouvernement nous accusant d'avoir enfreint la loi,

parce que l'argent que nous avons dépensé ne figurait pas dans le budget du Comité pour le Non.

Un autre imbécile se disant envoyé par le directeur général des Élections est venu me voir pour me dire que les poursuites n'iraient probablement pas plus loin, parce qu'ils s'étaient rendus compte que nous avons dépensé entre dix et quinze dollars pour communiquer avec nos employés. C'était si dérisoire que ça ne valait pas la peine d'en parler. »



L'ensemble de ces informations méritaient plus qu'une simple chronique, elles valaient bien la manchette. Pour leur donner plus de rayonnement, je contactai le réseau CTV, qui accepta de les présenter le soir même, dans leur émission nationale de nouvelles, sous condition d'en avoir l'exclusivité. Le *Financial Post* et CTV collaborent souvent de la sorte. J'avais partagé avec CTV plusieurs de mes *scoops* à condition qu'ils mentionnent le *Financial Post*.

Nous n'aurions pas pu compter sur CBC, le réseau anglais de Radio-Canada, avec des présentateurs comme Peter Mansbridge, qui ne font qu'aggraver la situation en évitant de présenter à l'antenne des points de vue contrastés sur le Québec. Durant la campagne référendaire, par exemple, CBC fit une émission en deux parties, présentant des entrevues avec trois électeurs québécois prétendument non partisans. Une des personnes interviewées était Dermot Travis, qu'on avait présenté comme un indécis, mais qui avait été recruté comme un consultant par le gouvernement séparatiste dans le cadre d'une commission officielle.

Au Québec, Radio-Canada est largement aux mains des séparatistes. Même à l'extérieur du Québec, le réseau national a été très influencé au cours des années par d'ex-Montréalais, tels Mark Starowicz, l'un de ses grands patrons. Ce dernier, selon le groupe du Moby Dick, avait été un étudiant gauchiste, qui avait milité dans un mouvement pour imposer le français à l'université McGill.

Comme il fallait s'y attendre, les autres médias ne firent aucun cas de la nouvelle concernant les lettres du FLQ, même si celle-ci était d'une importance nationale. Il était possible que des terroristes aient refait surface pour tenter de chasser du Québec les sympathisants du Non et déstabiliser l'économie de la province. Une telle possibilité comportait des conséquences négatives d'une portée considérable pour tous les Canadiens.



C'est ainsi que des Canadiens se faisaient intimider par leur gouvernement provincial, parce qu'ils étaient des citoyens loyaux luttant pour l'unité du Canada. Après que la photographie du Dr. Roopnarine Singh fut publiée sur la couverture du bulletin de Raymond Villeneuve, une brique fut lancée dans ses fenêtres. Puis il reçut des menaces de mort par téléphone :

« Il y a du racisme au Québec, contre moi-même et contre d'autres. La fonction publique québécoise est composée de 99 % de francophones, et la fonction publique de Montréal, de 98 %. On n'y a admis aucun candidat d'origine différente depuis vingt-cinq ans. Personnellement, je crois que la majorité des francophones ne sont pas racistes. Je ne suis pas contre les Canadiens français. Si les séparatistes détruisent le pays, ils perdront leur héritage et la moitié du Québec et ce, parce que des gens loyaux comme moi-même auront exigé que Montréal et les régions autochtones demeurent partie intégrante du Canada.

Nous nous battons et ferons tout ce qui est nécessaire pour obtenir cela. »

Le caricaturiste Anthony Bonaparte avait reçu des menaces, lui aussi. Il me confia dans une entrevue téléphonique :

« Je suis Noir, anglophone et écoeuré. C'est pourquoi j'ai dessiné Parizeau et Bouchard dans des habits du Ku Klux Klan au lendemain de la démission de Parizeau, à cause de ses commentaires racistes. »

La presse francophone au Québec accusa Anthony Bonaparte de racisme après la publication de sa caricature. Il n'y a qu'au Québec qu'un Noir puisse être traité de raciste pour avoir dénoncé le racisme. Bonaparte dit à ce sujet :

« La ligue antifasciste se jeta dans la mêlée et me traita de fasciste. Après que le bulletin [de Raymond Villeneuve] fut publié, je reçus des menaces de mort sur mon répondeur de la part d'une personne parlant français. Après le deuxième message, j'avertis la police. On me répondit qu'on ne pouvait rien faire pour moi. Je m'inquiète parfois en me demandant si quelqu'un ne va pas lancer un cocktail Molotov chez moi. Je pense déménager. Je fais des caricatures pour la page éditoriale mais, après tout ce qui s'est passé, j'ai hésité longtemps avant de dessiner la caricature suivante. Tout ça me trotte dans la tête, mais je dois continuer à faire ce que j'ai toujours fait.

Je suis un Québécois bilingue. J'ai vécu ici la plus grande partie de ma vie, mais je n'ai jamais été considéré comme un Québécois par certaines personnes. Mes parents, qui étaient immigrants, ont choisi de m'inscrire à l'école francophone pour que puisse m'assimiler. Maintenant je parle le français, mais ce n'est pas suffisant. »

Ce qui était en train de se passer au Québec – que la chose fut planifiée ou non – était une stratégie d'intimidation post-référendaire dont les cibles étaient « les ethniques » et « l'argent ». Certains séparatistes avaient clairement perdu le nord. La province détournait le regard et Ottawa fermait les yeux. Il fallait agir.

Après avoir consulté les textes de lois et m'être entretenue avec un avocat de Montréal, j'écrivis dans ma chronique que la publication de Raymond Villeneuve constituait, selon moi, une infraction au code criminel, sous l'article traitant de « propagande haineuse », et devait faire l'objet d'une enquête de police. J'y fis également l'hypothèse que le discours de Jacques Parizeau, le soir de la défaite, pouvait constituer une infraction. Après tout, des personnes et des entreprises figurant sur la liste noire du bulletin de Villeneuve avaient été victimes de lettres de menaces, de coups de téléphone ou de harcèlement de la part du gouvernement. Je publiai alors d'autres extraits de mon entrevue avec Raymond Villeneuve.

Je demande à Villeneuve s'il pense que la violence est à nouveau nécessaire. Si elle ne l'est pas, pourquoi a-t-il dressé une « liste noire » des « ennemis » qui selon lui, devraient être chassés du Québec. Réponse de Villeneuve :

« Non [je ne prêche pas la violence]. Actuellement, il n'y a pas de raison pour recourir à la violence. J'ai écrit ce bulletin [la liste noire] parce que j'aime défendre certaines de mes idées. »

Je lui demande s'il ne se rend pas compte qu'il a commis une incitation à la haine, compte tenu des menaces faites aux gens qui ont été nommés dans son bulletin. Réponse de Villeneuve :

« Je ne pense pas que nous suscitons la haine. »

Ne pense-t-il pas que de traiter ces gens d' "ennemis" va encourager certains à les haïr, étant donné que les êtres humains ont tendance à haïr leurs ennemis ? Réponse de Villeneuve :

« Je pense qu'il y a un grand nombre de Canadiens anglais qui sont les ennemis du peuple québécois. »

Et à propos de la suggestion du bulletin, selon laquelle ces gens devraient être chassés de la province ? Réponse de Villeneuve :

« Je ne pense pas que je vais si loin. »

De toute évidence, les personnes nommées dans la liste de Villeneuve étaient devenues des victimes, à divers titres. Elles étaient en droit d'intenter des poursuites pour dommages encourus, devant les tribunaux civils. À mes yeux, la loi était claire à ce sujet :

« Section 319. (1) : Quiconque, par la communication de déclarations en endroit public, incite la haine contre un groupe identifiable, lorsqu'une telle incitation est susceptible d'entraîner une violation de la paix, est coupable (a) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans. »

Et l'Article 319. (2) pouvait, selon moi, s'appliquer à Jacques Parizeau :

« Quiconque, par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée, fomente volontairement la haine contre un groupe identifiable est coupable : (a) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans ; (b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. »

Les accusés, pour se disculper, doivent prouver que leurs déclarations sont véridiques, qu'ils se sont exprimés de bonne foi ou qu'elles constituent une opinion sur un sujet religieux, ou encore que ces déclarations ont été faites dans l'intérêt public et pour le bien commun. Aucune de ces conditions ne s'applique ici, et pourtant, les séparatistes maintiennent impunément leurs comportements racistes. Et comme si tout cela n'était pas suffisant, d'autres scandales allaient faire surface le lendemain, dans une entrevue avec un porte-parole de la nation Cri.

## 10 Les Cris

---

Le 5 mars 1996, alors que nous prenions un verre chez Moby Dick à Montréal, une brochette de gros bonnets triés sur le volet se réunissait à Ottawa. Une centaine de Canadiens « éminents » avaient été invités à participer à un remue-méninges. L'objectif était d'élaborer un projet d'entente permettant de sauvegarder l'unité du pays. La rencontre était parrainée par le Conseil canadien des chefs d'entreprises<sup>8</sup>, et organisée par un lobbyist d'Ottawa, Thomas d'Aquino. La réunion devait durer deux jours. J'avais décidé de ne pas y participer, pensant que ce serait une perte de temps : les mêmes vieilles connaissances ressassant les mêmes vieilles idées avec les mêmes vieux tabous qui nous avaient conduits au bord du gouffre.

Parmi les participants, des libéraux de haut rang et des conservateurs conciliants, des hommes d'affaires, des disciples de l'Accord de Charlottetown, tels Ovide Mercredi, et des Québécois de service. William Johnson les avait surnommés plaisamment les "*Meechkins*".



Deux jours avant cette réunion, Andrew Orkin, un avocat montréalais me téléphone pour me demander mon aide. Il s'identifie comme le conseiller juridique pour les Cris au Québec.

« Nous nous adressons à vous, parce que vous avez écrit des choses formidables et que vous comprenez ce qui est en train de se passer. Nous voulons que le chef Matthew Coon-Come soit invité à la rencontre d'Ottawa, mais ils ne veulent pas de lui. J'ai parlé à Thomas d'Aquino, qui m'a répondu qu'il n'y avait simplement pas assez de place pour accueillir le chef. »

Andrew Orkin souhaite que j'écrive une chronique sur cette rebuffade. Il désigne les participants invités comme « d'éminents tripoteurs canadiens des questions constitutionnelles » et me fait remarquer qu'Ovide Mercredi a été invité pour représenter tous les autochtones, bien que nombre d'entre eux se soient opposés à son appui pour l'Accord de Charlottetown :

« C'est très bien, mais ne pensez-vous pas que cet éminent groupe de Canadiens souhaiteraient impliquer les autochtones vivant au Québec, pour discuter de l'avenir du Québec ? »

Je lui dis que je trouve cela plein de bon sens. Il enchaîne en disant :

« Il est impératif que les Premières Nations du Québec participent à cet événement. Nous pensons que la question véritablement importante concerne la population du Québec. Il y aura une carence d'information si les représentants des Premières Nations du Québec sont absents. Compte tenu du rôle de premier plan des Cris dans leur courageuse initiative de tenir leur propre référendum en octobre, il est difficile de croire qu'un groupe d'une

---

<sup>8</sup> The Business Council on National Issues.

centaine d'éminents canadiens puisse se considérer comme représentatif, si Matthew Coon-Come n'en fait pas partie. Thomas D'Aquino nous a dit que la liste était close. Il y a un grand nombre de Québécois, mais aucun pour représenter les premiers habitants du Québec. »

Nous décidons de nous rencontrer deux jours plus tard à Montréal, pour en discuter. Andrew Orkin me dit encore :

« Vous avez été la première à écrire sur la position des Cris contre la séparation. C'est pour cela que nous voulons vous parler. »

Je le rencontre le samedi après-midi au Sir Winston Pub, près de chez Moby Dick. Grand, barbu et rouquin, il est originaire de l'Afrique du Sud, où il a lutté activement contre l'apartheid.

Son rôle dans la question qui nous occupe est très important car il agit à titre de l'un des conseillers auprès des Cris. Il a collaboré à la rédaction d'un livre très impressionnant rassemblant les précédents juridiques pertinents et établissant le droit légitime des peuples autochtones de rejeter la séparation. Ce livre fait partie d'un dossier de presse très détaillé, qui avait été remis pendant la campagne référendaire à deux mille journalistes et cabinets d'avocats, au Canada et à l'étranger. L'entreprise a coûté aux Cris un demi-million de dollars. Cet ouvrage défend la thèse selon laquelle, en droit international, il n'existe aucun moyen d'exclure les Cris ou les Inuits de la Confédération du Canada, que ce soit par un régime séparatiste, ou même avec le consentement d'Ottawa. Cette démonstration représente un tour de force qui a été, une fois de plus, pratiquement ignoré des médias durant la campagne référendaire. Comme Guy Bertrand, Stephen Scott et le Parti Égalité, les Cris soutiennent de façon convaincante que ceux qui veulent séparer le Québec du Canada conspirent en vue de commettre un acte illégal. La différence, ici, est que les arguments utilisés par les Cris reposent sur le droit international. Ils font également appel à des arguments d'ordre émotif. Dans un discours à Vancouver, quelques mois après le référendum, le chef Coon-Come a déclaré :

« En 1971, le gouvernement du Québec annonça son intention de détourner toutes les grandes rivières qui coulent sur nos terres et de construire des barrages. C'est alors que nous sommes devenus conscients de la signification de ce qui s'était passé pendant toutes les années où nos territoires ont changé de main entre rois, princes et pays.

Les gouvernements et les tribunaux nous ont fait croire que nous étions des squatters sur nos propres terres. Pendant ce temps, la destruction de nos territoires et de nos rivières s'est poursuivie sans relâche. Ce projet de créer un nouveau pays appelé Québec est fondé sur un postulat de « deux poids, deux mesures ». On a déclaré que les Cris seraient intégrés de force dans un Nouveau-Québec indépendant, avec ou sans leur consentement. Notre traité avec le Canada n'a jamais prévu de permettre le kidnapping international de tout un peuple. Si cet accord constitutionnel est répudié par les séparatistes, ils ne peuvent pas réclamer unilatéralement le bénéfice des clauses en leur faveur, telles l'annexion de nos territoires au Québec, et du même souffle prétendre que les autres clauses ne s'appliquent pas, comme le traité avec les Cris et la relation constitutionnelle avec le Canada.

Les séparatistes nous ont dit, à nous les Cris, que si nous devions nous opposer à notre inclusion dans un Québec indépendant, ils auraient recours à la force pour nous y contraindre. Nous avons toujours déploré la violence et déclaré que nous n'utiliserions jamais la force pour atteindre des buts politiques. Mais le gouvernement du Québec a

refusé de renoncer à la force, en disant qu'il prendrait les moyens nécessaires, quels qu'ils soient, y compris la force, pour s'assurer que les territoires des peuples autochtones soient partie d'un Québec indépendant. Comment qualifier un gouvernement qui envisagerait de recourir à la force pour kidnapper une population autochtone de douze mille âmes, qui ont vécu ici pendant des milliers d'années ?

Nous déclarons : "Ça suffit !". Les questions d'autodétermination ne peuvent désormais plus être imposées. Ces changements ne peuvent pas être faits sans notre consentement libre et éclairé.

Nous rappelons au monde entier que nous avons le droit, en tant que peuple, de choisir notre propre destinée, et le droit de choisir de poursuivre notre relation avec le Canada, telle que conclue par traité. »

Matthew Coon-Come critique les propositions hâtives de Jean Chrétien pour un statut de société distincte et pour la reconnaissance d'un droit de veto spécial au Québec, deux initiatives qui ont été ficelées ensemble, à la hâte, au lendemain du référendum. Entre autres critiques, il relève combien il est imprudent d'accorder un droit de veto à un gouvernement dont l'objectif est de se séparer du Canada. Il exprime ensuite de sérieux doutes sur les motivations des libéraux fédéraux :

« Au long des trois années qui précédèrent le référendum de 1995, nous avons réclamé que le gouvernement fédéral déclare que si les Québécois avaient le droit de choisir leur avenir, ce droit existait aussi pour les Cris de la Baie James. Nous avons fait un sondage, pour découvrir que si le gouvernement fédéral déclarait qu'il défendrait notre droit de choisir de continuer à faire partie du Canada, près d'un quart des partisans du Oui au Québec changeraient d'avis, ou passeraient dans le camp des indécis. Mais, je ne sais pourquoi, le gouvernement fédéral a refusé de déclarer qu'il respecterait les droits des Cris et la Constitution du Canada. »

Les démarches soutenues des Cris pendant la campagne référendaire ont été torpillées, non par les séparatistes, mais par quelqu'un du bureau de Jean Chrétien. Le coup bas fut porté le jour même de la présentation du dossier de presse et du livre d'Andrew Orkin. On orchestra la fuite d'un document portant sur un avis légal contraire, récusant le droit des Cris de rester au Canada. Ce sabotage fut l'œuvre de quelqu'un se trouvant au sommet de la pyramide des institutions de notre pays, et le message émanant du bureau du Premier ministre fut utilisé par les séparatistes pour contrer toute l'argumentation des Cris. Orkin raconte :

« Quelqu'un à Ottawa a poussé l'audace jusqu'à faire parvenir aux médias une note de service non signée du Conseil Privé, datée du 30 septembre 1995, au moment même où nous rendions publique l'étude sur notre droit de choisir de rester au Canada, dans l'éventualité de la sécession du Québec. Cette note de service, qui aurait aussi bien pu être écrite par le gouvernement séparatiste du Québec, fait maintenant partie d'une trousse d'information sur la question des droits des autochtones au Québec – matériel que le gouvernement québécois distribue à travers le monde. Essentiellement, ce document déclare que la meilleure stratégie pour le gouvernement fédéral consisterait à se tenir sur la frontière, au moment de la séparation du Québec, et à dire adieu aux Cris et à leurs territoires. »

Fidèles à eux-mêmes, les médias québécois accordèrent à cette note de service du Conseil

Privé, dénuée de substance, la même importance qu'à l'argumentation juridique des Cris, forte de cinq cents pages. La note de service affirmait : « Le droit de rester Canadiens peut être répudié, si le Québec donne l'assurance que les Cris seront bien traités ». Andrew Orkin réplique :

« Les séparatistes ont diffusé ce document à des milliers d'exemplaires pour démolir notre argumentation et ils ont réussi. Comment peut-on imaginer que quelqu'un, au bureau même du Premier ministre du Canada, puisse ainsi miner les fondations du pays ? »

Il est effectivement scandaleux que quelqu'un, au bureau de Jean Chrétien, accepte la notion que le Québec pourrait forcer les Cris et les Inuits à quitter le Canada et à renoncer à leur citoyenneté contre leur gré. Ainsi donc, les droits enchâssés dans la Constitution pourraient être ainsi répudiés, si les séparatistes promettent de traiter les gens déceimment ? Une telle opinion signifierait essentiellement qu'Ottawa pourrait, à sa guise et par simple décret, garder ou rejeter des citoyens au sein de la Confédération.

Et toute cette affaire est d'autant plus scandaleuse que les Cris et les Inuits, en comparaison des Québécois francophones, représentent un groupe beaucoup plus homogène et contrôlent un espace géographique beaucoup mieux défini. Les territoires des Premières nations ont été cédés au Québec au vingtième siècle. Ils ne faisaient pas partie de la province quand le pays fut formé. De ce fait, il apparaît encore plus difficilement soutenable de priver les Premières nations de leur droit de retourner à leur statut antérieur de territoire du Canada, et non pas du Québec, dans la perspective d'une victoire des séparatistes.

Que se passait-il donc à Ottawa ? Le bureau du Premier ministre et le gouvernement fédéral étaient-ils infiltrés par les séparatistes, ou par leurs sympathisants ? Les libéraux obéissaient-ils aux ordres des séparatistes, qui grouillent dans l'aile québécoise de leur parti ? La note de service avait-elle été falsifiée ? Quelqu'un essayait-il de trouver la source de la fuite ?

Toujours est-il que la stratégie du sabotage l'a emporté. Bien que les Cris aient fourni l'argumentation la plus convainquante en faveur de la partition et contre le séparatisme, le gouvernement du Canada a réussi à torpiller tous leurs efforts.

Au cours de notre rencontre, Orkin me fournira d'autres informations, plus accablantes encore, sur la collusion entre les séparatistes et le gouvernement fédéral.

Les fédéralistes les plus efficaces au Québec ont été les Cris et ce, malgré les manoeuvres des gouvernements pour les contrer. Quand l'infâme Loi 101 est entrée en application, en 1978, la *Sun Life*, une compagnie d'assurances gigantesque, quitta Montréal, à l'imitation de plusieurs milliers d'anglophones des milieux financiers. Pour leur part, les Cris se sont révoltés contre l'obligation d'envoyer leurs enfants dans des écoles francophones, et contre les autres restrictions en matière de langue. Traditionnellement, l'anglais avait été leur langue seconde, après leur langue natale, et ils refusèrent catégoriquement d'abandonner son usage. Québec fut obligé d'envoyer les escouades anti-émeutes pour obliger les Cris à utiliser le français dans les bureaux du gouvernement, sur la signalisation et dans les écoles. La résistance se poursuit jusqu'à ce que les Cris et les Inuits (qui occupent, au nord, le tiers de la province) portent leur cause devant l'opinion internationale. Le gouvernement séparatiste du Québec fit marche arrière et les autochtones furent exemptés de la Loi 101.

Pendant la campagne référendaire, les Cris furent à nouveau les adversaires les plus

acharnés des séparatistes. Ils organisèrent leur propre référendum quelques jours avant le 30 octobre. Les Inuits firent de même. À la veille du référendum, le chef Coon-Come envoya une lettre de dix pages aux États-Unis, adressée aux plus importants investisseurs et assureurs, ainsi qu'à la Commission des valeurs mobilières – en d'autres termes, aux acheteurs américains des bons du Québec et d'Hydro-Québec. Le chef voulait que les Américains soient informés que les deux tiers du Québec (les territoires des Cris et des Inuits) n'appartenaient légalement ni à l'Hydro-Québec, ni à un gouvernement provincial en rupture de ban.

Le porte-parole du bureau de Bernard Landry, ministre des Finances du Québec, refusa de commenter la lettre des Cris mais, le 21 décembre 1995, il m'envoya une copie de l'analyse des bons du Québec de *Standard & Poor*. Cette compagnie leur accordait la cote A Plus, avec une perspective de stabilité.

« S&P indique que si le camp du Oui avait gagné, la cote aurait immédiatement changé de stable à négative. » S&P ajoute que, dans l'hypothèse d'une accession pacifique à la souveraineté, la cote d'un Québec indépendant serait dans la marge de A simple. Cette hypothèse est stupide, comme l'explique le chef Coon-Come dans sa longue lettre aux investisseurs américains :

« En violant à la fois la Constitution du Canada et le traité [avec les Cris], le gouvernement du Parti québécois met sérieusement en péril le contrôle futur de l'hydroélectricité et des autres projets sur notre territoire. Tous les conflits qui en résulteraient devraient être réglés pacifiquement et équitablement, en conformité avec les règles du droit international et du droit canadien. Malheureusement, ces règles sont loin d'être claires, et la démarche unilatérale du Québec conduirait immanquablement à des litiges prolongés et à des conflits. »

Coon-Come portait à l'attention des détenteurs d'obligations trois autres problèmes : 1) il n'y a pas de « précédent légal » pour la sécession, ce qui signifie de nombreuses années de litiges devant les tribunaux ; 2) un Québec séparé risquerait en fin de compte de se retrouver amputé d'une partie importante de son territoire. Parallèlement, le Québec pourrait être tenu responsable de l'énorme dette du projet hydroélectrique de la Baie James, même si cette région ne se trouvait plus sous sa juridiction ; 3) selon le droit international, les Cris du Canada n'ont à assumer aucune portion de la dette encourue par le Québec ou par l'Hydro-Québec pour le projet hydroélectrique de la Baie James.

« Des négociations pourraient être entreprises, certes, mais sans aucune certitude quant à leur issue. »

Le chef Coon-Come ajoute qu'il regrette d'avoir eu à écrire cette lettre. Dans des « conditions normales », il pense que le Québec est un bon endroit pour les investissements et que sa population est généralement tolérante :

« Toutefois, l'actuel gouvernement séparatiste du Québec a adopté une stratégie qui est de nature à provoquer la révolte et l'instabilité. »

La lettre fut envoyée à la *Securities and Exchange Commission*, à *Moody's International*, à la *Dominion Bond Rating Service* et à tous les gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre. Ces derniers étaient directement concernés, du fait que le Québec fournit environ 25 % de l'électricité de la Nouvelle-Angleterre, et environ 10 % de celle de l'État de New York. Et si, dans l'hypothèse de troubles graves, la livraison d'électricité était interrompue, cette région se

trouverait pratiquement sans courant. Une aussi sérieuse éventualité ne pouvait qu'inquiéter Washington, en raison de ses conséquences stratégiques – et c'est pour cette raison que Matthew Coon-Come envoya également sa lettre au Secrétariat d'État américain.

Les Cris ont déjà prouvé qu'ils étaient très adroits pour trouver des appuis à l'extérieur des frontières canadiennes : par exemple, ils avaient réussi à empêcher l'expansion de nouveaux projets hydroélectriques sur leur territoire, en faisant du lobbying auprès des politiciens américains, avec l'aide d'environnementalistes américains.

J'ai supposé que cette audace avait été encouragée par les richesses que les Cris avaient acquises grâce au traité original de développement hydroélectrique de la Baie James. J'avais tort.

Andrew Orkin m'apprend que les Cris avaient négocié l'entente de la Baie James, après que les bulldozers eurent commencé le travail, sans leur consentement. Il ajoute :

« En 1976, le fusil sur la tempe, les Cris ont accepté une somme forfaitaire de quelques centaines de millions de dollars, sans *royalties* sur les ventes ultérieures d'électricité. Aujourd'hui, vingt ans plus tard, ils n'ont reçu encore aucune compensation pour les dommages causés à leur économie. Par exemple, les Cris ne peuvent plus pêcher dans la plupart de leurs lacs, à cause de l'accumulation de mercure dans les réservoirs créés pour le projet hydroélectrique. 20 % des forêts boréales ont été louées à des compagnies d'exploitation forestière par Hydro-Québec. Ces forêts se trouvent sur le territoire des Cris et auront toutes disparu d'ici les quinze prochaines années, ce qui signifie la fin de la chasse. »

Les Cris habitent des villages isolés, sur un territoire équivalent à la superficie de la France. Selon Orkin, quelque 3 milliards de dollars en richesses minières, forestières et hydroélectriques sont exportées chaque année de leur territoire, sans qu'eux-mêmes ne touchent un sou en bénéfices directs ou en royalties.

Pis encore, le montant forfaitaire reçu en compensation en 1976 est presque épuisé et a perdu de sa valeur à cause de la récession. Cet argent était destiné à la création d'infrastructures et de services, tels les hôpitaux et les écoles – bénéfices que les autres Québécois n'ont pas à payer de leur poche. En d'autres termes, ce montant forfaitaire ne représentait pas une compensation pour leurs possessions, mais une avance de fonds sur des services que le gouvernement se doit de fournir aux citoyens.

Je rappelle à Orkin les déclarations que Matthew Coon-Come a faites quelques mois avant le référendum – déclarations qui pouvaient laisser supposer que les Cris s'opposaient durement aux séparatistes dans le seul but d'obtenir davantage d'argent d'Ottawa ou de Jacques Parizeau, qui avait brièvement tenu le portefeuille du Secrétariat aux affaires autochtones dans son gouvernement. Ottawa venait d'accorder une subvention de 30 millions de dollars aux Cris, ce qui pouvait sembler être une forme d'extorsion de la part de ces derniers. Orkin me répond :

« Les 30 millions correspondaient à une promesse vieille de vingt ans, qui venait juste d'être respectée. L'argent a été utilisé pour des systèmes sanitaires d'urgence. Quelques

années auparavant, une sérieuse épidémie d'infections gastro-intestinales a frappé les Cris et fut fatale dans plusieurs cas. Plusieurs enfants cris ont souffert d'un ralentissement ou même d'un arrêt de croissance physique et mental à cause de la forte fièvre entraînée par l'épidémie. Par contraste, les 20 000 pêcheurs terre-neuviens ont reçu plusieurs milliards de dollars en compensation de leurs pertes dans les pêcheries, pour une période de seulement trois ans. »

Les Cris n'étaient pas leur patriotisme avec plus d'enthousiasme qu'il n'en faut, quand il est question de leur appartenance au Canada. Il existe certes des liens affectifs avec la Confédération, mais il y a également de profondes blessures, laissées par la façon dont les Cris ont été traités dans le passé.

La stratégie des Cris n'était pas de diviser les parties pour créer un État autochtone indépendant, contrairement à ce que certains libéraux m'avaient raconté. Orkin me confirme :

« Les Cris savent qu'ils ne peuvent pas exister comme État-nation et ils n'en ont aucun désir. Mais ils ne veulent pas non plus se retrouver dans une enclave à l'intérieur d'un État québécois appauvri et sur-endetté. Cela n'est pas une option viable. Les Cris ne sont pas stupides. »

La loyauté des Cris pour le Canada est très sincère. Matthew Coon-Come a révélé que le Conseil des chefs avait longuement débattu de la façon dont serait formulée la question de leur propre référendum. Les Cris savaient qu'ils pouvaient garantir la victoire d'un Non, en établissant clairement que le Oui signifiait la séparation d'avec le Canada. La question se lisait ainsi : « En tant que peuple, consentez-vous à ce que les territoires cris soient séparés du Canada dans l'éventualité d'une victoire du Oui, à l'issue du référendum du 30 octobre au Québec ? »

« C'est le mot Canada, répété dans les trois langues [cri, français, anglais], qui a fait réagir les Cris, dit Orkin. Les Cris n'ont aucun intérêt à faire partie d'un Québec indépendant, ou à se retrouver seuls. »

La logistique du référendum fut un vrai cauchemar. Les Cris sont éparpillés sur une superficie de la grandeur de la France, et les autorités cris ont embauché quatre hélicoptères pour aller chercher les électeurs. L'exercice a coûté 2 millions de dollars au total, y compris le livre volumineux présentant l'argumentation des Cris selon le droit international.

« Vous avez là une démarche extrêmement coûteuse, mise sur pied par un des groupes de citoyens les plus pauvres au Canada, pour sauver l'unité du pays. Ils ont dû trouver des fonds pour se procurer des installations sanitaires de base, du genre de celles que tous les Canadiens prennent pour acquis. Ils connaissent une grave pénurie d'habitations et vivent en moyenne à onze dans des maisons de trois chambres à coucher. Ils auraient besoin de mille maisons additionnelles ! Et ce sont ces citoyens sans le sou qui ont pris sur leurs épaules la bataille référendaire, mieux que ne l'ont fait les libéraux, les fédéraux ou le Comité du Non ! »

Près de 77 % des électeurs éligibles votèrent au référendum cri, et le Non l'emporta de façon écrasante, avec 96,3 % des votes. Les Inuits obtinrent un résultat comparable, à l'issue de leur propre référendum.

Orkin me parle alors d'un autre abus, qui n'a pas été rendu public. Après que le Non l'eut emporté aux référendums des Cris et des Inuits, quelques chefs autochtones s'interrogèrent sur l'issue du référendum québécois. D'après les sondages, la lutte s'annonçait serrée à l'échelle de

la province. Ils décidèrent alors de ne pas boycotter le référendum des séparatistes mais, plutôt, de voter à nouveau le 30 octobre.

Cependant, plusieurs citoyens cris furent empêchés d'exercer leur droit de vote de jour-là. Je décidai de vérifier l'exactitude de cette allégation, et donnai toute une série de coups de fil la semaine suivante. Andrew Orkin avait dit vrai : les séparatistes avaient privé de nombreux Cris de leurs droits de représentation.

Bill Namagoose, directeur général du Grand conseil des Cris, me raconta dans une entrevue téléphonique :

« Nous n'étions pas certains de vouloir participer [au référendum]. Et quand nous avons voulu le faire, il y a eu des obstacles. Le soir du référendum, plusieurs de nos gens se sont fait dire qu'ils ne pouvaient pas voter, parce que leurs noms ne figuraient pas sur la liste. Or les règlements [du référendum au Québec] stipulaient que la liste des membres de la bande, telle que mise à jour par le gouvernement, serait celle qu'on utiliserait pour les élections. »

Par tradition, cette liste des électeurs inclut les Cris qui ont officiellement le statut d'autochtone, selon les dispositions de la Loi sur les Indiens. C'est cette même liste qui a été utilisée à l'occasion des élections précédentes, ainsi que pour le référendum de l'Accord de Charlottetown. Andrew Orkin explique :

« Dans notre cas, la liste des bénéficiaires cris est tenue par le gouvernement du Québec lui-même. D'après ce que nous avons compris, les fonctionnaires québécois transcrivent les noms de la liste [des bénéficiaires] sur la liste électorale. Mais, dans le cas du référendum, les choses ne se sont pas passées de la même façon. Les fonctionnaires ont fait une énumération de porte à porte. Il y a des citoyens qui ont pu voter, mais aucun effort réel n'a été fait pour inscrire les Cris sur la liste, même si on nous avait laissé croire que la liste de la bande serait utilisée [comme par le passé]. »

Un porte-parole cri a rapporté qu'un seul énumérateur, non autochtone par-dessus le marché, est passé de porte en porte, dans une ville de trois mille habitants, pour essayer de recenser chaque électeur. Orkin remarque à ce propos :

« L'agent d'énumération n'a pas fait de grands efforts. C'est une atteinte à la démocratie. »

Ces allégations méritaient d'être vérifiées par les autorités fédérales, ou par les Nations Unies. Peter Hogg, expert constitutionnel et professeur à l'école de droit Osgoode Hall, me dit partager entièrement cet avis, lors d'une interview :

« D'après moi, cela ressemble fort à une dérogation à la Constitution. Si Québec a utilisé une méthode d'énumération qui s'est avérée discriminatoire à l'égard d'un groupe, tels les autochtones, je crois que cela constitue probablement une affaire recevable, en violation de l'Article 15 de la Constitution. C'est ce qu'on appelle la garantie de l'égalité, conformément à la Charte des droits. L'Article 15 exige que les gouvernements traitent les personnes de façon équitable, sans discrimination, y compris la discrimination raciale. »

Je publiai ces faits dans ma chronique, mais aucun média ne reprit l'histoire. Les libéraux d'Ottawa restèrent tout aussi silencieux. Rien n'indique non plus que les représentants officiels du ministère de la Justice étudient ce cas évident de suppression du droit de vote par le

gouvernement du Québec.

Tout cela dépassait la mesure, Orkin en tant que citoyen privé et électeur, avait entrepris d'analyser le processus référendaire avec deux collaborateurs et ils avaient découvert que tout le scrutin semblait être truffé de fraude.

Parmi ces fraudes, on compte un nombre incroyablement élevé de bulletins de vote rejetés, soit 1,8 %, comparativement à 0,6 % pour le référendum de l'Accord de Charlottetown. Des quotidiens du Québec ont dévoilé que, dans certaines circonscriptions anglophones acquises au Non, les représentants électoraux officiels séparatistes avaient refusé de tenir compte des bulletins dont le X dépassait du cercle, ou encore des bulletins où le trait de crayon n'était pas suffisamment appuyé.

Ces allégations obligèrent le Directeur général des élections à intervenir. Ce dernier limita toutefois son enquête à trois circonscriptions, au lieu de l'étendre à l'échelle de la province. Et ces trois circonscriptions furent choisies à partir de critères fallacieux.

Andrew Orkin, qui se méfie de toute action du gouvernement péquiste, demanda une analyse à deux experts en sondage de l'université McGill. Le statisticien Janusz Kaczorowski et le professeur Maurice Pinard durent se battre pour obtenir les résultats informatisés du vote, par le biais du droit d'accès à l'information. Ils consacrèrent ensuite plusieurs mois à la tâche ingrate d'analyser les données de chacun des 22 000 bureaux de scrutin du Québec. Le compte rendu qu'ils présentèrent en avril 1996 a de quoi soulever l'indignation.

Ils concluent en effet qu'il y a eu « biais électoral, manipulation ou fraude impliquant des douzaines, peut-être des centaines de bureaux de scrutin ».

Les médias en ont à peine parlé.

Andrew Orkin, Janusz Kaczorowski et Maurice Pinard ont prouvé que d'énormes efforts ont été déployés pour masquer les faits. En février 1996, les représentants du Québec pour les élections annoncèrent les critères pour le recomptage et donnèrent l'ordre de rouvrir deux cents boîtes de scrutin. Mais ces critères étaient scandaleux : les boîtes de scrutin ne pouvaient être ouvertes que si elles provenaient de circonscriptions où le taux de rejet était de 2 % ou plus, et seules les boîtes contenant 10 % ou plus de bulletins rejetés allaient être recomptées.

Théoriquement, d'après les critères séparatistes, un recomptage n'aurait pas été nécessaire dans un bureau de scrutin où *tous* les bulletins de vote auraient été rejetés, si un tel bureau était situé dans une circonscription où le total des bulletins rejetés représentait moins de 2 % ! L'étude faite par Kaczorowski et Pinard dénonçait cette escroquerie. Andrew Orkin explique :

« Nous avons trouvé en tout dix-neuf bureaux de vote où il n'y a pas eu de recomptage, même si on y trouve un taux de rejet de 10 à 20 %, parce que le total des bulletins rejetés dans les circonscriptions concernées représente moins de 2 %. D'un point de vue statistique, 567 bureaux de vote présentent un taux de bulletins annulés qui peut être qualifié d'excessif, et 258 autres bureaux présentent un taux de bulletins annulés qui peut être qualifié de très suspect.

Il devrait y avoir des recomptages dans trois fois plus de bureaux de vote que les quelques deux cents qui ont été examinés. On devrait également analyser le fait que, dans les endroits où le Oui était fort, il n'y a pratiquement pas eu de bulletin rejeté. On a rejeté des bulletins de vote dans les circonscriptions où le Non était fort, uniquement pour des raisons

politiques. Dans quelques bureaux de scrutin, plus de 50% des bulletins de vote ont été rejetés. Nous pensons que près de 60 000 votes ont ainsi été injustement annulés, et cela, en supposant généreusement que le taux des bulletins annulés dans ce type de scrutin est normalement de 1 %. Rappelons par exemple que le taux de bulletins rejetés dans le cas du référendum sur l'Accord de Charlottetown était de 0,6 %. »

Voilà qui explique en fin de compte pourquoi les séparatistes n'ont pas demandé de recomptage, même s'ils n'ont perdu que par 52 000 votes.

Orkin et ses collègues ont ainsi mis au jour ce qui a toutes les apparences d'une conspiration orchestrée en vue de frauder le pays tout entier. Pour bien mettre cette fraude en perspective, Orkin a démontré que si les séparatistes avaient réussi à rejeter seulement trois bulletins de vote de plus par bureau de scrutin, ils auraient volé la victoire – et plongé le pays dans le chaos.